



Office de la propriété
intellectuelle du Canada

Canadian Intellectual
Property Office

Canada

Rapport annuel

Office de la propriété
intellectuelle du Canada

2024

2025

Cette publication est également offerte en ligne sur la page des [Publications](#) de l'OPIIC.

Coordonnées

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Place du Portage I
Salle C229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone (sans frais) : 1-866-997-1936

ATS : 1-866-442-2476

Télécopieur : 819-953-2476

ic.contact-contact.ic@ised-isde.gc.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'[affranchissement du droit d'auteur de la Couronne](#).


© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, 2025

PDF: lu71F-PDF

ISSN: 1702-9368

Table des matières

Message du président	4
L'OPIC en bref	6
Stratégie d'affaires 2023–2028 de l'OPIC	9
2024–2025 en chiffres	10
Offrir des services de PI de qualité et en temps opportun grâce à l'excellence opérationnelle et à une expérience client moderne	20
Soutenir l'innovation et la compétitivité par le leadership et l'éducation	27
Être une organisation très performante, bâtie pour l'avenir	41
Un regard vers l'avenir	46



Konstantinos Georgaras
Président

Message du président

Alors que nous terminons une autre année remarquable, je suis vraiment reconnaissant envers tous les membres de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) pour nos réalisations collectives et les progrès que nous avons accomplis dans l'avancement de la protection de la propriété intellectuelle (PI) et de l'innovation au Canada. L'exercice 2024-2025 a été une période de transformation, marquée par une importante modernisation numérique, des améliorations de services et des collaborations internationales stratégiques qui ont renforcé notre rôle dans l'écosystème mondial de la PI.

L'innovation est un moteur clé de la croissance économique du Canada et la PI joue un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la compétitivité. L'OPIC soutient les entreprises, les gens d'affaires et les innovateurs et innovatrices en leur fournissant la protection, les connaissances et les outils nécessaires pour tirer parti de leurs idées. À une époque de changements technologiques rapides et d'évolution de la dynamique mondiale, il est plus crucial que jamais d'obtenir des droits de PI de haute qualité en temps opportun. L'OPIC s'engage

à faire en sorte que les entreprises canadiennes demeurent bien placées pour surmonter ces difficultés et saisir les nouvelles possibilités sur la scène mondiale.

L'une des réalisations les plus importantes de l'année a été la mise en place du système Brevets de nouvelle génération (BNG), une étape majeure dans la transformation numérique de notre infrastructure de TI en matière de brevets. Ce système a transformé les services numériques de brevets, offrant une expérience plus intuitive, transparente et efficace aux clients et ouvrant la voie à l'excellence opérationnelle à long terme.

Nous avons également accompli des progrès importants dans la réduction de l'arriéré des marques de commerce et l'accélération des délais d'enregistrement. En mettant en œuvre une stratégie ambitieuse, en tirant parti des nouvelles technologies et en peaufinant nos processus, nous améliorons considérablement la prestation de services et les délais d'exécution. En mars 2025, notre inventaire de demandes de marques de commerce en attente d'examen avait diminué de 42 % d'une année à l'autre, tandis que les délais de traitement des premières actions s'étaient améliorés de 18 %. Des progrès similaires ont été réalisés dans les processus de droit d'auteur et

de dessins industriels, où l'automatisation et les mises à niveau du système ont rationalisé les flux de travail, assurant une expérience client plus rapide, plus efficace et harmonieuse.

Au-delà des progrès opérationnels, l'OPIC reste déterminé à donner aux innovateurs et innovatrices canadiens les moyens d'agir grâce à l'éducation, aux connaissances axées sur les données et à la collaboration stratégique. Cette année, nous avons élargi nos efforts de sensibilisation et d'éducation en mettant en place de nouvelles ressources d'apprentissage numériques, en améliorant les initiatives de sensibilisation et en renforçant les partenariats avec les principaux intervenants et intervenantes de l'ensemble de l'écosystème de l'innovation. En fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour s'orienter dans les complexités du paysage de la PI, nous favorisons non seulement l'utilisation stratégique de la PI, mais nous contribuons également à stimuler l'innovation, à renforcer la résilience économique et à renforcer la position du Canada dans l'économie mondiale du savoir.

Sur le plan international, nous avons fièrement souligné le cinquième anniversaire

de l'adhésion du Canada au Protocole de Madrid, à l'Arrangement de Nice et au Traité de Singapour — des traités historiques sur les marques de commerce qui ont simplifié l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises canadiennes et renforcé la présence du Canada dans le paysage mondial de la PI. Nos collaborations continues avec les offices internationaux de PI jouent un rôle essentiel dans l'adoption de pratiques exemplaires et l'amélioration de l'efficacité du régime mondial de PI. Nous demeurons déterminés à défendre les intérêts du Canada, en veillant à ce que notre cadre de PI demeure concurrentiel, adaptable et harmonisé avec les normes mondiales en constante évolution.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le dévouement et l'expertise des membres de notre personnel. Leur engagement indéfectible envers l'excellence du service et l'innovation continue d'être la force motrice du succès de l'OPIC. À l'avenir, nous poursuivrons sur cette lancée en adoptant de nouvelles technologies et stratégies pour améliorer davantage nos services et soutenir la croissance économique du Canada au moyen d'une protection et d'un leadership solides en matière de PI. J'exprime ma sincère gratitude envers nos clients, nos partenaires et nos intervenants et intervenantes pour leurs importantes contributions. Ensemble, nous façonnons un avenir où la PI servira de catalyseur à l'innovation, à la compétitivité mondiale et à la prospérité économique.

L'OPIC en bref

À titre d'organisme de service spécial d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), l'OPIC est responsable de l'administration et du traitement de la PI au Canada. Avec une équipe de plus de 1 300 employés et employées dévoués, nous offrons des services de haute qualité aux entreprises, aux innovateurs et innovatrices, et aux créateurs et créatrices canadiens. Œuvrant sous le régime d'un fonds renouvelable, l'OPIC s'engage à faire preuve de transparence et à privilégier la responsabilisation dans tous les aspects de ses activités. Notre rendement est surveillé rigoureusement au moyen de multiples mécanismes, y compris le présent rapport annuel déposé au Parlement, les normes de service à la clientèle et une vérification financière indépendante effectuée chaque année par une entreprise du secteur privé.



Mission

Contribuer à l'innovation et au succès économique du Canada :



en offrant plus de certitude sur le marché grâce à des droits de PI de qualité accordés en temps opportun;



en encourageant et en appuyant l'invention et la créativité grâce au partage des connaissances;



en faisant connaître la PI aux innovateurs et innovatrices pour les encourager à mieux l'exploiter;



en aidant les entreprises à être concurrentielles dans le monde grâce à la coopération internationale et à la promotion des intérêts du Canada en matière de PI;



en administrant l'office et le régime de PI du Canada de façon efficace et efficiente.

Vision

Notre leadership et notre expertise en matière de PI appuient la créativité, favorisent l'innovation et contribuent à l'essor économique.

Nos domaines d'activité



Brevets

Un brevet constitue un droit légal empêchant d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans. L'invention peut être :

- un article de fabrication (une serrure de porte);
- un composé de matières (une composition chimique utilisée dans les lubrifiants de serrures de porte);
- une machine (une machine permettant de fabriquer des serrures de porte);
- un procédé ou une méthode (une méthode de fabrication de serrures de porte);
- tout perfectionnement d'un de ces éléments.



Dessins industriels

Un dessin industriel protège les caractéristiques visuelles non fonctionnelles touchant la forme, la configuration, le motif ou les éléments décoratifs, ou une combinaison de ces caractéristiques appliquées à un objet fini. En d'autres termes, les dessins industriels protègent l'apparence distinctive d'un article. L'enregistrement d'un dessin industriel procure des droits exclusifs pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 ans.



Marques de commerce

Une marque de commerce sert à distinguer les produits ou services d'une personne ou d'une organisation de ceux des autres. Il peut s'agir de l'un des éléments suivants, ou d'une combinaison de ceux-ci : mots, dessins, goûts, textures, images en mouvement, façons d'emballer les produits, hologrammes, sons, odeurs, formes tridimensionnelles et couleurs.

Une marque de commerce déposée confère des droits exclusifs d'utilisation de la marque de commerce pendant 10 ans (renouvelable) et la protège en vertu de la loi contre l'utilisation abusive par d'autres personnes.



Indications géographiques

Une indication géographique détermine un produit (tel que le vin, les spiritueux, les produits agricoles ou les denrées alimentaires) ayant une origine géographique particulière et une qualité ou réputation attribuable à cette origine. La durée de protection d'une indication géographique est indéfinie.



Droit d'auteur

Le droit d'auteur est le droit légal exclusif de produire, reproduire, vendre, concéder par licence, publier ou exécuter une œuvre originale. Celle-ci peut être :

- une œuvre littéraire;
- une œuvre artistique;
- une œuvre dramatique;
- une œuvre musicale;
- un enregistrement sonore;
- un signal de communication;
- une représentation ou une exécution.

Contrairement aux autres droits de PI, un droit d'auteur subsiste dans une œuvre originale dès sa création. En général, la protection du droit d'auteur dure toute la vie de l'auteur et 70 ans après son décès. Au Canada, un certificat d'enregistrement de droit d'auteur est la preuve de l'existence du droit d'auteur et du fait que la personne figurant à l'enregistrement en est le titulaire.

Stratégie d'affaires 2023–2028 de l'OPIC

La Stratégie d'affaires 2023–2028 de l'OPIC établit une vision ambitieuse pour positionner l'OPIC comme un office de PI de premier plan et un contributeur clé à l'économie de l'innovation au Canada. Axée sur 3 priorités fondamentales, la Stratégie fournit un cadre clair et axé sur les résultats pour orienter les initiatives, les programmes et les activités de l'OPIC, assurant une approche stratégique et ciblée pour atteindre nos objectifs.

Priorité 1

Offrir des services de PI de qualité en temps opportun grâce à l'excellence opérationnelle et à une expérience client moderne

- Rendre des décisions de qualité, cohérentes, prévisibles et avisées
- Optimiser les délais de traitement
- Moderniser l'expérience de service à la clientèle



Priorité 2

Soutenir l'innovation et la compétitivité par le leadership et l'éducation

- Sensibiliser les Canadiens à la PI, et les aider à mieux comprendre et utiliser la PI
- Faire preuve de leadership pour améliorer le régime de la PI au Canada et dans le monde

Priorité 3

Être une organisation très performante, bâtie pour l'avenir

- Mettre en place un milieu de travail sain et moderne
- Recruter et bâtir une main-d'œuvre diversifiée et compétente
- Rechercher l'excellence en gestion

2024–2025 en chiffres

Brevets

Les statistiques en lien avec les brevets ne sont pas disponibles en raison de la récente transformation numérique des systèmes d'information sur les brevets de l'OPIC. Les données sur les brevets de l'exercice financier 2024-2025 seront présentées séparément dans le Rapport annuel 2025-2026.

Commission d'appel des brevets



27 demandes de brevets refusées reçues par la Commission d'appel des brevets (CAB)

↘ **7 %**



22 décisions du commissaire rendues par la CAB

↗ **10 %**



34,9 mois, en moyenne, pour rendre une décision sur un appel (contre 21,2 mois en 2023-2024)

↗ Hausse par rapport à 2023-2024

↘ Baisse par rapport à 2023-2024

Marques de commerce

70 207

demandes

↑ 2 %

Type de marque de commerce



Caractère standard

45 631

Dessin

24 179

Types multiples

117

Forme tridimensionnelle
(3D)

106

Couleur

100

Position

29

Façon d'emballer les produits

18

Goût

10

Mouvement

5

Texture

5

Son

4

Hologramme

2

Odeur

1



75 539

enregistrements

↑ 42 %



34,5 mois, en moyenne, entre le dépôt et l'enregistrement (contre 31,4 mois en 2023-2024)

↑ Hausse par rapport à 2023-2024

↓ Baisse par rapport à 2023-2024



Célébrons 5 ans de coopération internationale en matière de marques de commerce!

Le 17 juin 2024, le Canada a célébré le cinquième anniversaire de son adhésion au Protocole de Madrid, à l'Arrangement de Nice et au Traité de Singapour, une étape importante dans le parcours de l'OPIIC en matière de marques de commerce. Ces traités ont considérablement amélioré notre capacité d'enregistrer et de gérer les marques de commerce à l'échelle internationale, créant de nouvelles possibilités et renforçant les partenariats mondiaux. La *Revue annuelle du système de Madrid 2024*, publiée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a réaffirmé le succès du Canada, soulignant sa position de quatrième pays en importance désigné pour les demandes de marques de commerce dans le monde. Cette réalisation souligne l'influence croissante du Canada dans le paysage mondial des marques de commerce et la confiance que les entreprises internationales accordent à notre régime.

Principaux demandeurs de marques de commerce en 2024–2025

L'Oréal 243	IGT 123	Milwaukee Tool 85	Boehringer Ingelheim 64	Play'n GO 59
Novartis 158	The Home Depot 99	Scouts Canada 70	Simpson Strong-Tie 60	BYD 56

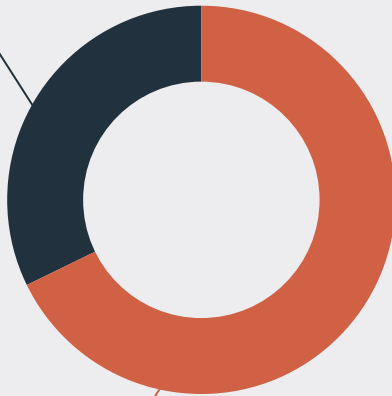
Pays d'origine des demandes de marques de commerce

22 471

Canada

47 736

Pays étrangers



États-Unis d'Amérique	17 948
Chine	10 348
Allemagne	2 041
Royaume-Uni	2 005
France	1 821
Japon	1 442
Suisse	1 349
Italie	1 115
République de Corée	1 013
Australie	954

Utilisation du Protocole de Madrid

21 786 demandes internationales
d'enregistrement de marques de
commerce reçues au moyen du système
de Madrid

↗ 4 %

827 demandes internationales
d'enregistrement de marques de
commerce certifiées par l'OPI à titre
d'office d'origine

↗ 9 %

↗ Hausse par rapport à 2023–2024

↘ Baisse par rapport à 2023–2024

Oppositions en matière de marques de commerce



1 160
oppositions

↗ **14 %**

- **76** audiences d'opposition tenues ↘ 15 %
- **111** décisions d'opposition rendues ↘ 20 %
- Délai moyen des dossiers aboutissant à une décision : **31** mois (contre **34** mois en 2023–2024)

923
demandes de
radiation
(article 45)

↗ **35 %**

- **541** (59 %) marques de commerce automatiquement radiées, car aucune preuve d'utilisation n'a été déposée par le propriétaire enregistré
- **77** audiences tenues en vertu de l'article 45 ↗ 26 %
- **149** décisions rendues en vertu de l'article 45 ↗ 13 %
- Délai moyen des dossiers aboutissant à une décision : **17** mois (contre **16** mois en 2023–2024)



137 dossiers en attente d'une décision de la
Commission des oppositions des marques de commerce

↗ **22 %**



4,2 mois, en moyenne, pour fixer la date d'une
audience (contre **6,8** mois en 2023–2024)

↗ Hausse par rapport à 2023–2024

↘ Baisse par rapport à 2023–2024

Dessins industriels

9 821

demandes

↑11 %



10 358

enregistrements

↑34 %



13,6 mois, en moyenne, entre le dépôt et l'octroi (contre 15,5 mois en 2023-2024)

Principaux demandeurs de dessins industriels pour 2024-2025

Roborock 198	Jani 105
Apple 132	Bugatti 104
Harry Winston 127	Wonderland 82
LG Electronics 117	Haleon 65
Philips 108	Polaris 61



Hausse par rapport à 2023-2024

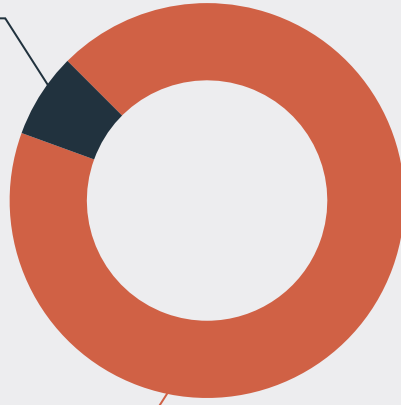


Baisse par rapport à 2023-2024

Pays d'origine des demandes de dessins industriels

707

Canada



9 114

Pays étrangers

États-Unis d'Amérique	3 773
Chine	1 500
Suisse	534
Allemagne	371
République de Corée	334
Royaume-Uni	317
Italie	273
France	238
Pays-Bas	213
Japon	164

Remarque : Les chiffres relatifs aux demandes de dessins industriels n'incluent pas les dessins déposés à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui n'ont pas encore été reçus au Canada.

Utilisation de l'Arrangement de La Haye



**4 630 demandes internationales de
dessins industriels déposées en vertu de
l'Arrangement de La Haye**

↑ 23 %

↑ Hausse par rapport à 2023–2024

↓ Baisse par rapport à 2023–2024

Droit d'auteur

10 048

demandes

↑ 6 %

Type de droit d'auteur



Œuvre littéraire

4 722



Combinaison d'œuvres
littéraires, musicales,
dramatiques ou artistiques

1 232



Œuvre artistique

1 490



Enregistrement sonore

619



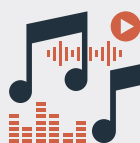
Œuvre dramatique

1 269



Représentation ou
exécution

44



Œuvre musicale

662



Signal de communication

10

10 110

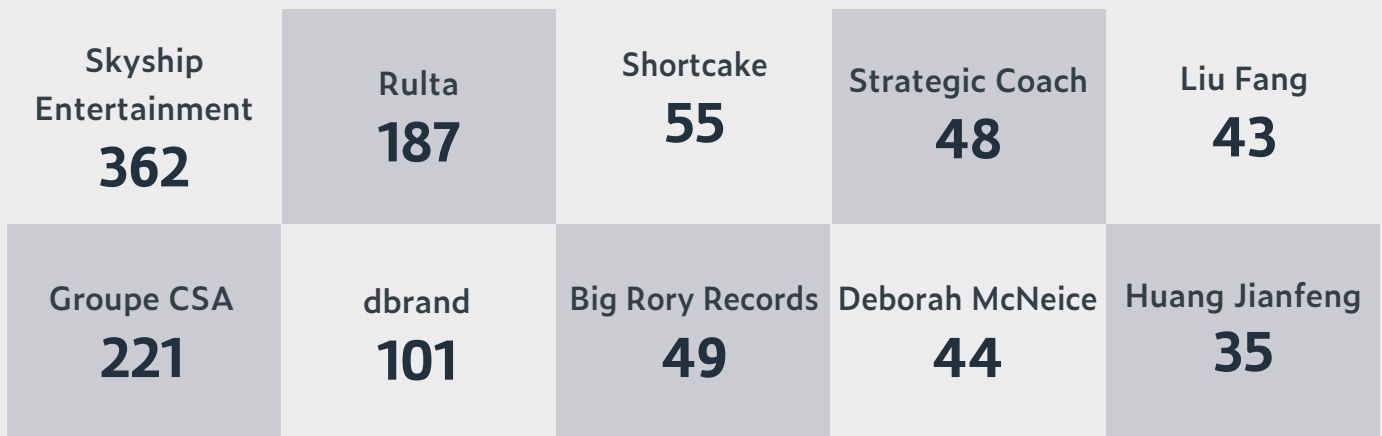
enregistrements

↑ 7 %

↑ Hausse par rapport à 2023–2024

↓ Baisse par rapport à 2023–2024

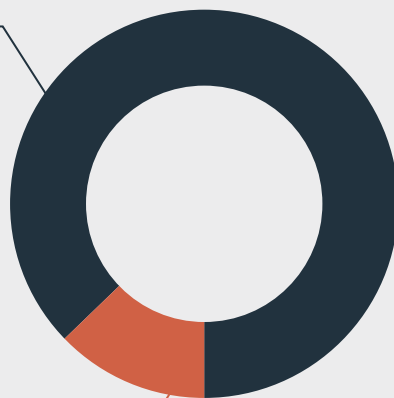
Principaux demandeurs de droit d'auteur en 2024–2025



Pays d'origine des demandes de droit d'auteur

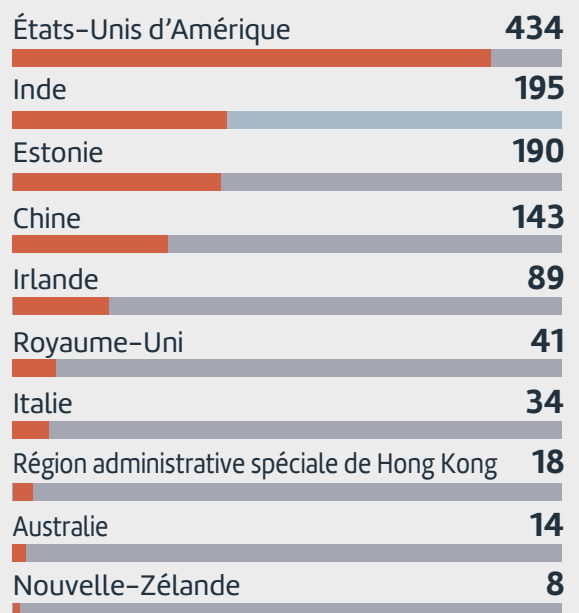
8 782

Canada



1 266

Pays étrangers



Statistiques supplémentaires



Des statistiques supplémentaires pour l'exercice financier 2024-2025 sont disponibles sur le site Web de l'OPIC.

- Renseignements financiers
- Données sur les réalisations et demandes de renseignements des clients
- Brevets
- Marques de commerce
- Dessins industriels
- Droits d'auteur

Offrir des services de PI de qualité et en temps opportun grâce à l'excellence opérationnelle et à une expérience client moderne

Dans le paysage mondial en évolution rapide d'aujourd'hui, le savoir et la créativité sont des moteurs essentiels de la croissance et du succès des entreprises. La PI est au cœur de cet élan, permettant aux entreprises et aux gens d'affaires d'attirer des investissements, de renforcer leur position sur le marché et de prendre de l'expansion à l'échelle internationale. La Stratégie d'affaires 2023–2028 de l'OPIIC souligne notre engagement à fournir des droits de PI de qualité en temps opportun, offrant aux innovateurs et innovatrices la certitude dont ils ont besoin pour donner vie à leurs idées. De plus, l'OPIIC se concentre sur l'amélioration de l'expérience client grâce à des services simplifiés et intégrés numériquement qui évoluent avec les besoins changeants des innovateurs et innovatrices d'aujourd'hui. En soutenant les clients tout au long de leur parcours de PI, l'OPIIC joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation, le soutien à la commercialisation et le renforcement de la position du Canada sur le marché mondial.



Rendre des décisions cohérentes, prévisibles et avisées

L'engagement de l'OPIC envers des services de PI de haute qualité et l'amélioration continue est démontré par notre certification ISO 9001:2015 pour les processus de brevets, qui a été obtenue en 2017 et renouvelée avec succès en 2020 et 2023. Cette norme reconnue à l'échelle internationale positionne le Canada aux côtés des principaux offices de PI tels que l'Office européen des brevets (OEB) et IP Australia, renforçant ainsi la réputation d'excellence de l'OPIC en matière d'administration des brevets. En adhérant à des normes strictes de gestion de la qualité, l'OPIC assure la prestation uniforme de services de haute qualité, tout en renforçant la confiance des intervenants et intervenantes dans le régime canadien des brevets. Le processus de certification comprend des audits annuels rigoureux et un renouvellement de la certification tous les 3 ans, favorisant l'amélioration continue et l'excellence opérationnelle.

S'appuyant sur des bases solides en matière de gestion de la qualité des brevets, l'OPIC a fait progresser la mise en œuvre d'un programme de gestion de la qualité pour les processus de marques de commerce en 2024–2025. Conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie, cette initiative a mis en place un cadre de contrôle de la qualité pour évaluer la cohérence et l'exactitude des décisions relatives aux marques de commerce. De nouveaux outils ont été élaborés pour appuyer les évaluations de la qualité, permettant la collecte, la surveillance et la communication de données clés afin de favoriser l'amélioration continue. Les connaissances tirées de ces évaluations de la qualité ont également éclairé le matériel de formation ciblé pour les examinateurs et examinatrices de marques de commerce. En améliorant la qualité et l'uniformité de l'examen des marques de commerce, l'OPIC renforce la prévisibilité et la fiabilité de ses décisions. À l'avenir, les efforts seront axés sur l'achèvement d'un manuel de la qualité, la réalisation d'une initiative de schématisation des processus pour simplifier davantage les opérations et l'élargissement du programme de gestion de la qualité pour y inclure l'examen des dessins industriels.

Le Manuel des produits et des services (MPS) de l'OPIC est une ressource essentielle pour les demandeurs et

demandeuses, car il les aide à préparer des déclarations de produits et de services exactes et complètes lors du dépôt d'une demande d'enregistrement de marque de commerce canadienne. Cette base de données consultable comprend une liste de termes préapprouvés, classés selon la dernière édition de la classification de Nice, assurant l'harmonisation avec des organisations internationales comme l'OMPI et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), et la liste d'identification TM5. L'OPIC élargit continuellement le MPS pour répondre aux besoins changeants des intervenants et intervenantes et assurer l'harmonisation avec les secteurs prioritaires et les partenaires internationaux. Au cours de la dernière année seulement, 3 068 nouvelles entrées ont été ajoutées au MPS. À leur tour, ces mises à jour améliorent l'outil d'analyse des produits et services de l'OPIC, qui utilise le MPS pour éclairer son analyse et appuyer des examens plus uniformes et de haute qualité. En 2024–2025, l'outil d'analyse des produits et services a été peaufiné avec des fonctionnalités supplémentaires et une liste mise à jour des termes génériques couramment utilisés à mauvais escient comme marques de commerce, ce qui a permis d'en améliorer l'exactitude.

Au cours de la dernière année, l'OPIC a également présenté les directives sur la spécificité du MPS. Ces directives fournissent des indications claires sur le niveau de spécificité requis par le registraire pour certains types de biens et de services, aidant les demandeurs et demandeuses, et les agents et agentes à rédiger des déclarations plus précises et acceptables. En réduisant le besoin de communications de suivi, les directives sur la spécificité accélèrent le processus d'examen, génèrent des économies de coûts et améliorent la prestation globale des services. Elles constituent également une ressource précieuse pour les examinateurs et examinatrices, favorisant une plus grande cohérence et une plus grande fiabilité dans le cadre de l'examen des marques de commerce.

En juin 2024, l'OPIC a mis en œuvre un changement de pratique concernant les dessins industriels appliqués aux bâtiments ou aux structures. Auparavant, l'OPIC affirmait que les dessins appliqués à des bâtiments ou à des structures n'étaient pas enregistrables, car ils n'étaient pas estimés comme des articles finis auxquels un dessin pouvait être appliqué. Après un examen approfondi du cadre législatif sur les dessins industriels et de la jurisprudence pertinente, l'OPIC reconnaît maintenant que les bâtiments et les structures, y compris ceux construits sur place, peuvent être considérés comme des articles finis acceptables admissibles à la protection des dessins. Cette pratique révisée reflète les pratiques exemplaires internationales et favorise l'innovation et la créativité au Canada, incitant les innovateurs et innovatrices à réaliser de nouveaux dessins pour les bâtiments et les structures avec l'avantage supplémentaire d'avoir une protection des dessins industriels disponible.

À la suite d'une consultation publique et d'un vaste projet pilote, l'OPIC a officialisé un changement de pratique concernant la prise de décisions en matière de rejet de dessins industriels. Les décisions de rejet sont maintenant examinées par un expert en la matière de la Direction générale des marques de commerce et des dessins industriels (MCDI) plutôt que par la CAB. De plus, l'avis de rejet possible a été remplacé par un rapport d'examen final, qui décrit les objections en suspens à l'enregistrement et invite le demandeur ou la demandeuse à présenter ses derniers arguments par écrit. Si des

arguments sont reçus, la demande est examinée par un expert en la matière de la MCDI. Ces changements visent à améliorer l'uniformité des décisions relatives aux dessins industriels tout en améliorant l'efficacité en réduisant au minimum les révisions et les rejets inutiles.

En janvier 2025, la Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) a lancé un projet pilote au cours duquel le registraire des marques de commerce émettra de manière proactive des avis en vertu de l'article 45 de la *Loi sur les marques de commerce* à l'égard d'enregistrements de marques de commerce choisis au hasard qui figurent au registre depuis plus de 3 ans. Ces avis exigeront que les propriétaires de marques de commerce fournissent des preuves démontrant l'emploi de la marque de commerce, ou des circonstances spéciales excusant l'absence d'emploi, afin de maintenir leur enregistrement. Cette initiative s'harmonise avec l'objectif du registraire de maintenir un Registre des marques de commerce exact et à jour en veillant à ce qu'il ne comprenne que les marques de commerce qui sont activement utilisées, ainsi que les produits et services correctement associés. En déterminant les marques de commerce qui ne sont plus utilisées, le projet vise à préserver l'intégrité du régime des marques de commerce, à promouvoir une concurrence loyale et à faciliter l'accès aux nouvelles marques de commerce. Les connaissances acquises dans le cadre de ce projet pilote guideront les efforts futurs visant à améliorer l'exactitude et l'efficacité du Registre des marques de commerce.



Favoriser l'excellence dans la prestation du service à la clientèle

Le Centre de services à la clientèle (CSC) de l'OPIC est le principal point de contact pour les particuliers et les entreprises qui cherchent des renseignements généraux sur la PI. Nos agents et agentes d'information aident les clients en répondant aux demandes de renseignements, en traitant les demandes de documents et en recueillant des commentaires pour améliorer continuellement la prestation des services. En 2024–2025, notre équipe a traité avec succès plus de 50 000 demandes de renseignements par téléphone, courriel et clavardage en direct. Afin de maintenir les normes de service les plus élevées, le CSC a mis en œuvre un Programme d'assurance de la qualité détaillé. Ce programme évalue le rendement des agents dans 4 domaines clés : l'exactitude de la solution, la qualité de la rédaction, le professionnalisme et la documentation appropriée. Au-delà de la simple évaluation du rendement, le programme favorise l'amélioration continue en cernant les possibilités d'amélioration des services, en répondant aux besoins de formation et en orientant un encadrement ciblé. En renforçant le rendement des agents et agentes, le Programme d'assurance de la qualité garantit que chaque client reçoit un soutien clair, précis et professionnel lors de chaque interaction.

Optimiser les délais de traitement

Au cours des dernières années, l'OPIC a mis en œuvre des mesures ambitieuses pour réduire l'inventaire des demandes de marques de commerce en attente, simplifier le processus d'examen et harmoniser les délais de traitement avec ceux de nos principaux partenaires commerciaux. Ces efforts ont été stimulés par l'accélération du recrutement, les améliorations apportées aux outils de travail des examinateurs et examinatrices et les investissements dans la modernisation des TI. Cela a donné lieu à des réductions importantes de l'arriéré et des délais de traitement plus rapides. En mars 2025, nous avons célébré le neuvième mois consécutif de réduction des délais de traitement des demandes d'enregistrement de marques de commerce et le quinzième mois consécutif de baisse du nombre de demandes en attente d'examen. Au cours des 2 dernières années, notre inventaire de marques de commerce a été réduit de 45 %, ce qui souligne l'engagement continu de l'OPIC à améliorer la prestation des services et l'efficacité opérationnelle.

L'OPIC a également fait des progrès importants dans la réduction du nombre de demandes de dessins industriels en attente d'examen et l'amélioration des délais d'attente des clients, grâce à une capacité d'examen accrue. En 2024-2025, l'arriéré des demandes de dessins industriels en attente d'examen a été réduit de 27 %, et le délai de traitement moyen entre le dépôt et la première action a diminué de 38 %.

En mai 2024, l'OPIC a présenté des lettres d'évaluation préalable automatisées pour les marques de commerce enregistrées comprenant des produits ou des services qui n'ont pas encore été classés dans le système de classification de Nice. Ces lettres, qui sont envoyées environ un an avant la date d'échéance

du renouvellement, fournissent aux propriétaires de marques de commerce une liste des classes de Nice proposées qui sont jugées acceptables. Malgré la mise en œuvre de l'Arrangement de Nice en juin 2019, des centaines de milliers d'enregistrements de marques de commerce canadiennes contiennent encore des produits et services non classés. Bien que les propriétaires de marques de commerce puissent demander des mises à jour de classification en tout temps, bon nombre d'entre eux préfèrent attendre l'avis de l'OPIC avant le renouvellement. En publiant des lettres d'évaluation préalable, l'OPIC accroît l'efficacité, améliore la prévisibilité des frais et réduit les échanges inutiles avec les clients.

Afin d'accroître la transparence du processus d'examen et d'aider les clients à prendre des décisions opérationnelles plus éclairées, l'OPIC publie maintenant sur son site Web les dates de dépôt des demandes de marques de commerce et de dessins industriels en cours d'examen, ainsi que les délais d'attente prévus pour les nouvelles demandes de marques de commerce. Cette initiative donne aux demandeurs et demandeuses une image plus claire de l'état de leurs dossiers en attente et leur permet de mieux prévoir les délais de traitement.

En 2020, la CAB de l'OPIC a lancé un projet pilote visant à simplifier l'examen des demandes de brevets refusées, à réduire l'arriéré et à améliorer les délais de traitement. Le projet pilote portait initialement sur les demandes de brevets électriques présentant un seul défaut non statutaire au titre de l'article 2 de la *Loi sur les brevets*, confiant leur examen à un seul membre du comité au lieu des 3 habituels. À la suite du succès et des gains d'efficacité de la phase initiale, le projet a été élargi pour inclure toutes les disciplines et demandes présentant des défauts spécifiques de faible complexité, et sera officialisé au cours du prochain exercice.



Moderniser l'expérience du service à la clientèle

L'OPIC s'engage à fournir des services efficaces, numériques et axés sur les clients qui s'adaptent à l'évolution des attentes des clients, à la législation en matière de PI et aux pratiques de l'industrie. Pour y parvenir, l'OPIC a favorisé une culture d'amélioration continue, recueillant de manière proactive les commentaires des clients et des intervenants et intervenantes afin d'améliorer les services et de renforcer une approche centrée sur le client. Nous examinons régulièrement nos offres de services afin de cerner les possibilités d'amélioration, en veillant à ce que nous demeurions souples et réceptifs aux besoins changeants.

Renforcer la culture du service à la clientèle

En janvier 2025, l'OPIC a lancé sa nouvelle Stratégie de service, une initiative globale visant à améliorer la satisfaction de la clientèle grâce à une expérience de service plus uniforme, efficace et modernisée. Élaborée avec la participation des intervenants et intervenantes, des clients et du personnel, la Stratégie vise à optimiser la prestation de services à chaque étape de l'interaction. Elle met l'accent sur 4 objectifs clés : simplifier le processus de demande, améliorer la qualité des examens, prendre des décisions en temps opportun et donner au personnel les moyens de dépasser les attentes des clients. Une feuille de route triennale décrit des mesures précises pour atteindre ces objectifs, ce qui entraîne des améliorations importantes dans l'ensemble de nos services. Afin de suivre les progrès et d'orienter les améliorations continues, l'OPIC a mis en œuvre des sondages à divers points de service pour surveiller les tendances et éclairer la prise de décisions.

Dans le cadre de ces efforts, l'OPIC a renforcé son logiciel de gestion du suivi de la clientèle, le principal canal permettant aux clients de soumettre des suggestions, des compliments et des plaintes. En 2024–2025, l'OPIC a amélioré le logiciel en demandant aux clients de sélectionner un thème lorsqu'ils fournissent des commentaires. Cette approche structurée permet de mieux cerner les tendances et les causes profondes, de peaufiner l'analyse et d'améliorer les services ciblés. Pour renforcer davantage cette initiative, un tableau de bord dynamique offre maintenant un aperçu en temps réel des tendances en matière de rétroaction des clients, y compris les thèmes clés et les délais de traitement. De plus, des modèles de réponse normalisés

ont été présentés pour la rétroaction récurrente, ce qui assure une cohérence et une efficacité accrues dans les communications avec les clients.

Tout comme la rétroaction des clients est essentielle à l'amélioration des services, la contribution du personnel est tout aussi importante pour stimuler l'innovation et l'excellence du service au sein de l'OPIC. Le Répertoire des idées remarquables sert de plateforme centrale pour recueillir les commentaires du personnel sur les processus et les services de brevets. Cet outil permet au personnel de soumettre des idées, des conseils et des pratiques exemplaires, qui sont examinés en vue d'une éventuelle mise en œuvre. Depuis le lancement de BNG, le Répertoire est devenu le principal canal de collecte de suggestions concernant le nouveau système. En 2024–2025, plus de 100 idées précieuses ont été soumises, dont plusieurs ont déjà permis d'améliorer considérablement les processus et les services en matière de brevets.

En 2024–2025, l'OPIC a mis à jour son programme de formation sur le service à la clientèle afin d'améliorer la prestation des services et de mieux répondre aux attentes changeantes des clients. Cette initiative a été façonnée par les résultats du Sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2022 et visait à renforcer les compétences clés en matière de services, telles que la communication interpersonnelle et l'engagement à faire des efforts supplémentaires pour les clients. Pour appuyer cette initiative, l'OPIC a mis en place un programme d'études qui comprend des modules de base, fournissant des compétences essentielles en matière de service à la clientèle à tout le personnel, ainsi que des sous-modules spécialisés adaptés à des secteurs opérationnels particuliers.

Voué à l'excellence du service et à l'amélioration continue, le CSC de l'OPIC transforme ses processus de gestion des demandes de renseignements et ses systèmes de signalement afin d'améliorer la prestation et l'efficacité

des services. En 2024–2025, le CSC a mis en place des tableaux de bord mensuels du rendement pour suivre plus efficacement le comportement des clients et les tendances en matière de demandes de renseignements, ce qui permet de prendre des décisions fondées sur des données et d'apporter des améliorations ciblées. La mise en œuvre d'un système de signalement robuste favorisera une plus grande collaboration entre les secteurs d'activité en indiquant les tendances, les possibilités et les défis émergents.

Faire progresser l'excellence du service au moyen des services numériques modernisés

Notre Programme de modernisation des technologies de l'information (MTI) pluriannuel est au centre de la Stratégie de service de l'OPIC. Cette initiative remodèle l'écosystème numérique de l'OPIC en améliorant les plateformes en ligne, en mettant à niveau les systèmes internes et en simplifiant les outils pour une expérience de service de PI plus cohérente et accessible. Cette initiative de modernisation permet non seulement de réduire les risques associés aux systèmes anciens et désuets, mais aussi d'établir un nouveau point de référence pour la prestation de services de PI novateurs et axés sur l'utilisateur.

Le 17 juillet 2024, l'OPIC a lancé BNG, une initiative de transformation numérique qui modernise et simplifie l'ensemble du processus de brevet, de la demande à l'octroi. Remplaçant les systèmes existants obsolètes, BNG est une solution infonuagique entièrement intégrée qui améliore la transparence et l'expérience utilisateur globale. Le système comprend 3 éléments clés : un portail client en ligne intuitif; un système de gestion des droits de PI qui optimise les processus de flux de travail; et une plateforme financière modernisée.

Au cœur de cette initiative se trouve MonOPIC Brevets, un portail sécurisé et convivial conçu pour simplifier le dépôt et la gestion des demandes de brevets. En mettant fortement l'accent sur les besoins des

clients, la plateforme offre une gamme de capacités de libre-service, notamment la saisie de données, le suivi en temps réel, l'accès partagé et les documents de correspondance générés par le système, ce qui se traduit par une expérience plus simplifiée et plus efficace.

Tout au long de l'élaboration du système BNG, l'OPIC a activement sollicité les commentaires des intervenants et intervenantes au moyen de séances de mobilisation, de tests d'expérience utilisateur et de questionnaires de rétroaction, en utilisant ces précieux renseignements pour le peaufiner et l'améliorer. Pour tenir les clients informés, l'OPIC a mis en œuvre un plan de communication qui comprenait des mises à jour régulières de la page Web, un bulletin hebdomadaire, des webinaires informatifs, un guide de l'utilisateur et des communications ciblées. Les interactions continues ont fourni aux intervenants et intervenantes des conseils opportuns sur l'utilisation du système, le diagnostic des anomalies et la résolution des problèmes. En priorisant une communication claire et un soutien continu, l'OPIC a réduit au minimum les perturbations et a relevé efficacement les défis des utilisateurs.

L'ampleur de cette modernisation était sans précédent. La mise en œuvre du système BNG a nécessité l'intégration harmonieuse de plus de 20 technologies de pointe et la migration des données de 35 millions de documents relatifs aux brevets et de 85 000 transactions actives, s'étalant sur plus de 160 ans de dossiers de brevets. Cet effort monumental a fait du système BNG l'une des transformations numériques les plus importantes de l'histoire de l'OPIC. Quelques mois seulement après son lancement, le système BNG offre déjà des avantages tangibles. En mars 2025, 88 % des transactions de brevets entrantes ont été traitées au moyen de MonOPIC Brevets, ce qui a réduit considérablement l'inventaire de correspondance générale et jeté les bases d'une efficacité opérationnelle accrue à l'avenir.

En 2024–2025, l'OPIC a franchi une autre étape importante avec le lancement de l'enregistrement automatisé des droits d'auteur. Ce nouveau service électronique permet un traitement en temps réel et un accès immédiat aux certificats d'enregistrement des droits d'auteur, qui sont stockés en toute sécurité dans l'historique des transactions des clients pour faciliter la recherche et l'impression. En automatisant les processus auparavant manuels, le système augmente l'efficacité, améliore la commodité pour les clients et optimise l'affectation des ressources. Avant l'automatisation, le personnel de l'OPIC imprimait et envoyait par la poste environ 10 000 certificats d'enregistrement chaque année. La transition vers l'enregistrement automatisé du droit d'auteur permet

non seulement de simplifier les activités, mais aussi de faire avancer considérablement la prestation de services, tout en contribuant à la durabilité de l'environnement.

Tout au long de l'année, l'OPIC a apporté d'importantes améliorations aux services électroniques des marques de commerce, de la COMC et des dessins industriels afin de les rendre plus conviviaux. Les services électroniques des marques de commerce comportent maintenant des champs préremplis selon le texte déjà soumis, ainsi qu'un outil de validation intégré pour éviter les demandes non admissibles. La plateforme des services électroniques des dessins industriels a également été mise à niveau avec un champ de numéro de référence, un panier d'achat numérique amélioré et la possibilité de saisir manuellement le nombre de déclarations soumises. De plus, les pages d'aide et de soutien de la Base de données sur les dessins industriels canadiens fournissent maintenant une liste complète des états des demandes et des définitions correspondantes, comblant ainsi les lacunes antérieures en matière d'information. Afin d'améliorer davantage l'accessibilité, l'OPIC a également publié un répertoire de tous les examinateurs et examinatrices de marques de commerce et de dessins industriels, permettant aux clients de communiquer directement avec les fonctionnaires concernés.

De même, les services électroniques de la COMC ont été améliorés en ajoutant de nouvelles fonctions permettant aux clients d'effectuer toutes les transactions requises, y compris la présentation de preuves, dans plusieurs dossiers en même temps pour les procédures d'opposition et les procédures en vertu de l'article 45. Les services électroniques de la COMC ont également été mis à niveau avec de nouvelles fonctionnalités, comme la possibilité de modifier les déclarations d'opposition et les contre-déclarations, ainsi que les demandes de décisions interlocutoires et d'ordonnances de contre-interrogatoire.

S'appuyant sur ces réalisations, la COMC a commencé à publier des décisions interlocutoires sur les demandes présentées en vertu du paragraphe 38(6) de la *Loi sur les marques de commerce* en vue de faire radier en tout ou en partie la déclaration d'opposition. Pour faciliter la recherche de ce type de décision, la COMC a mis en place un modèle de décision normalisé et conforme à l'accessibilité pour les décideurs et publie maintenant ces décisions dans les 2 langues officielles sur le site Web de l'OPIC. Cette initiative permet aux clients et à la population du Canada de rechercher et de récupérer facilement les décisions pertinentes, ce qui favorise une plus grande transparence et une plus grande efficacité du processus d'opposition.

En 2021–2022, l'OPIC a lancé un ambitieux projet de numérisation d'anciens documents afin d'assurer la préservation et l'accessibilité des documents de PI importants. Des progrès importants ont été réalisés, notamment la numérisation réussie des numéros du Journal des marques de commerce de 1954 à 1999, des fiches de droit d'auteur de 1939 à 1991 et des fiches de dessins industriels de 1917 à 2002. De plus, 678 documents de la Gazette du Bureau des brevets (GBB) ont été numérisés, ainsi que 254 microfilms contenant des documents sur le droit d'auteur et les dessins industriels. Le projet du grand livre des marques de commerce, qui consiste à numériser 470 livres datant de 1868 à 1957, progresse régulièrement. Tout au long de ce projet, l'OPIC a maintenu un contrôle strict de la qualité et une gestion rigoureuse des métadonnées pour assurer l'exactitude et l'accessibilité. En améliorant la recherche, l'accès et la récupération de ces dossiers, l'initiative transformera la façon dont les utilisateurs interagissent avec la documentation relative à la PI. Au fur et à mesure que le projet progresse, l'OPIC demeure déterminé à rendre ces ressources numérisées disponibles en ligne, préservant ainsi le patrimoine de la PI du Canada pour les générations futures.

Soutenir l'innovation et la compétitivité par le leadership et l'éducation

L'OPIIC joue un rôle essentiel dans la stimulation de l'innovation et l'amélioration de la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. En sensibilisant, en approfondissant la compréhension et en promouvant l'utilisation stratégique de la PI, nous donnons aux entreprises, aux gens d'affaires et aux innovateurs et innovatrices les moyens de naviguer dans les complexités du régime de PI afin de maximiser leur potentiel. Nos ressources complètes de recherche et de données fournissent des informations précieuses qui guident l'élaboration de politiques, éclairent les décisions d'affaires stratégiques et stimulent l'innovation dans tous les secteurs. Grâce à une collaboration continue avec des intervenants et intervenantes nationaux et des partenaires internationaux, nous défendons les intérêts du Canada en matière de PI et travaillons à renforcer le régime mondial de PI, en veillant à ce qu'il demeure accessible, résilient et adaptable aux défis changeants.



Accroître la sensibilisation à la PI, la connaissance et l'utilisation efficace de la PI par les Canadiens

Le programme de sensibilisation et d'éducation à la PI de l'OPIC offre aux entreprises, aux gens d'affaires et aux innovateurs et innovatrices une série de ressources pour les aider à comprendre et à exploiter efficacement la PI. En mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME) à forte croissance et les groupes sous-représentés, y compris les femmes, les Noirs et les Autochtones en entrepreneuriat, le programme fournit des outils pratiques et des idées pour soutenir leur réussite. En collaborant avec plus de 120 partenaires, l'OPIC élargit la portée de ses initiatives, en veillant à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens aient accès aux connaissances et au soutien nécessaires pour gérer et maximiser en toute confiance leurs actifs de PI.

En 2024–2025, l'OPIC a amélioré ses initiatives d'éducation en matière de PI en adoptant une approche plus pratique et attrayante et en renforçant la collaboration avec les principaux partenaires et intervenants et intervenantes. En nous appuyant sur notre vaste gamme d'outils en ligne, nous avons mis en place de nouvelles ressources, notamment 3 épisodes supplémentaires du balado Voix de la PI canadienne, 9 histoires de réussite mettant en valeur les réalisations de femmes et de Noirs en entrepreneuriat, et 3 billets de blogue explorant les dessins industriels, les marques de certification et leur lien avec les Objectifs de développement durable (ODD). Notre engagement envers l'éducation accessible en matière de PI a accru notre portée et notre engagement, nos outils et ressources en ligne attirant des visiteurs ayant consulté plus de 220 000 pages Web tout au long de l'année.

Nous avons déployé nos efforts de sensibilisation et fait plus de 200 présentations en collaboration avec des partenaires sur un large éventail de sujets liés à la PI, attirant plus de 4 100 participants partout au Canada. L'OPIC a également assisté à 59 conférences et salons professionnels, participé à plus de 500 réunions des intervenants et intervenantes avec 120 organisations et fourni des conseils personnalisés à

plus de 600 entrepreneurs et entrepreneures au moyen de son service consultatif en PI. Ensemble, ces initiatives ont permis à des milliers de chefs d'entreprise et d'innovateurs et innovatrices du Canada de progresser dans le paysage de la PI avec davantage de confiance.

En avril 2024, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (JMPI) a souligné le rôle de la PI dans la stimulation de l'innovation et de la créativité pour atteindre des objectifs mondiaux communs, en particulier les ODD. La campagne a souligné comment la PI favorise les progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la lutte contre les changements climatiques. Pour commémorer la JMPI 2024, l'OPIC a souligné l'incidence de la PI sur la durabilité en lançant une page Web dédiée aux efforts d'une entreprise canadienne pour lutter contre les changements climatiques et en publiant 2 billets de blogue explorant les marques de certification et leur rôle dans la promotion des pratiques durables.

Au cours de la dernière année, l'OPIC s'est concentré sur le renforcement des partenariats au sein de l'écosystème de la PI en cernant les lacunes en matière de collaboration et en établissant de nouveaux liens. Nous avons collaboré avec des centaines d'organisations, allant des gouvernements fédéral et provinciaux aux incubateurs, accélérateurs, établissements universitaires et associations d'entreprises, pour élargir notre portée sur les médias sociaux, offrir de la formation et des présentations, et mettre en contact les clients avec des partenaires clés. De nouvelles alliances ont été formées avec des centres pour les petites entreprises, des chambres de commerce et des organismes de développement régional partout au pays. Nos efforts de sensibilisation ont priorisé les organisations soutenant les PME et les groupes sous-représentés, y compris les femmes, les Noirs et les Autochtones en entrepreneuriat, en assurant un accès plus large à l'éducation et aux ressources en matière de PI.



Services de conseil de l'OPIC

Les conseillers en PI de l'OPIC offrent des conseils personnalisés aux gens d'affaires et aux innovateurs et innovatrices de partout au Canada, aidant les PME, les intermédiaires, les établissements d'enseignement postsecondaire et les intervenants et intervenantes du gouvernement à s'y retrouver dans les complexités de la PI. En 2024-2025, ils ont organisé 600 rencontres individuelles et fourni un soutien pratique au moyen de séminaires, d'événements et de consultations personnalisées, fournissant aux entreprises canadiennes, en particulier aux PME et aux groupes sous-représentés, les outils nécessaires pour réussir dans une économie axée sur l'innovation. Des principes fondamentaux de la PI à la planification stratégique, les conseillers en PI constituent une ressource fiable pour les entreprises qui font leurs premiers pas dans le domaine de la PI.

Pour plus de détails sur les services consultatifs de l'OPIC, visitez le [site Web de l'OPIC](#).

Un élément clé de la stratégie de sensibilisation de l'OPIC est le Village de la PI, une initiative qui réunit des organisations de premier plan dans l'écosystème canadien de la PI pour aider les PME à comprendre, à protéger et à maximiser la valeur de leur PI. Cette année, le Village de la PI a collaboré à des événements tels que la conférence Collision 2024 à Toronto et le Startupfest à Montréal, créant des espaces accessibles où les entrepreneurs et entrepreneures ont pu entrer en contact avec des ressources essentielles en matière de PI et bénéficier de conseils de spécialistes.

L'OPIC s'est également associé à l'Office des brevets d'Israël pour lancer l'atelier sur la gestion de la PI pour les PME dans le secteur de la technologie féminine, un programme de 4 mois qui soutient les PME et les

entreprises en démarrage qui élaborent des solutions médicales pour la santé et le bien-être des femmes. L'initiative a permis à 8 entreprises en démarrage canadiennes et à 12 entreprises israéliennes de bénéficier d'un mentorat personnalisé de la part de spécialistes en PI des 2 pays. Les participants ont également eu accès à des ateliers de formation en ligne organisés conjointement par l'OPIC, l'OMPI, l'Office des brevets d'Israël et des spécialistes externes de la PI, leur fournissant des connaissances et des outils pour mieux tirer parti de leur PI. L'atelier a soutenu un large éventail d'entreprises en démarrage, dont certaines développant des produits menstruels écologiques, des technologies de pointe en matière de santé et de fertilité et des analyses basées sur l'intelligence artificielle (IA) pour suivre les tendances en matière de santé des femmes.



Célébrer et renforcer la diversité dans l'innovation et l'entrepreneuriat

Dans le cadre du Mois de l'histoire autochtone 2024, l'OPIC a lancé une page Web dédiée aux ressources en matière de PI adaptées aux gens d'affaires et aux innovateurs et innovatrices autochtones. La page présentait des histoires de réussite inspirantes et fournissait des liens vers des possibilités de financement et des ressources pour les partenaires. Pour souligner la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin, nous avons publié un épisode spécial du balado Voix de la PI canadienne, mettant en vedette Vincent de Grandpré de Bennett Jones, qui a exploré le lien profond entre le savoir autochtone et le droit de la PI.

En octobre, à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, nous avons célébré le rôle essentiel des femmes dans la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat partout au Canada. Notre site Web présentait des entrevues avec 3 professionnelles remarquables qui ont fait part de leurs expériences dans la protection de leurs actifs commerciaux grâce à la PI, en mettant l'accent sur le secteur des technologies propres. En plus de ces conseils, nous avons fourni des ressources pour aider les entrepreneures à faire croître leurs entreprises et à faire progresser la diversité des genres dans le monde des affaires.

Pour le Mois de l'histoire des Noirs en février 2025, l'OPIC a organisé « Propriété intellectuelle et perspectives d'affaires pour les Noirs en entrepreneuriat », un événement de réseautage hybride conçu pour transmettre aux propriétaires d'entreprises noirs des connaissances précieuses sur la PI et les stratégies commerciales. Réunissant des spécialistes en PI, des entrepreneurs et entrepreneures, et des organisations appuyant les entreprises noires, l'événement a offert des conseils pour s'orienter sur la façon de naviguer dans la PI, ainsi que l'accès à des ressources essentielles, à du mentorat et à des possibilités de réseautage. Comptant plus de 150 participants et participantes, l'événement a connu un succès retentissant. Afin d'aider davantage les gens d'affaires noirs à tirer parti de la PI et à faire croître leurs entreprises, nous avons également lancé une page Web dédiée qui présente du matériel d'apprentissage, des histoires de réussite et des ressources pour les partenaires.

S'appuyant sur cet élan, l'OPIC a lancé ses premières formations sur la PI pour les femmes entrepreneures et les entrepreneurs noirs au début de 2025. Élaborés en collaboration avec la Chambre de commerce des femmes du Canada, la Chambre de commerce des Noirs du Canada et la Fédération africaine canadienne de l'économie, ces programmes pilotes ont permis aux participantes d'acquérir les connaissances et les compétences pratiques nécessaires pour protéger leurs innovations et faire croître leurs entreprises. Grâce à 5 séances interactives, les participantes ont appris à élaborer une solide stratégie de PI, à explorer les possibilités de financement et à progresser efficacement dans le processus de demande.



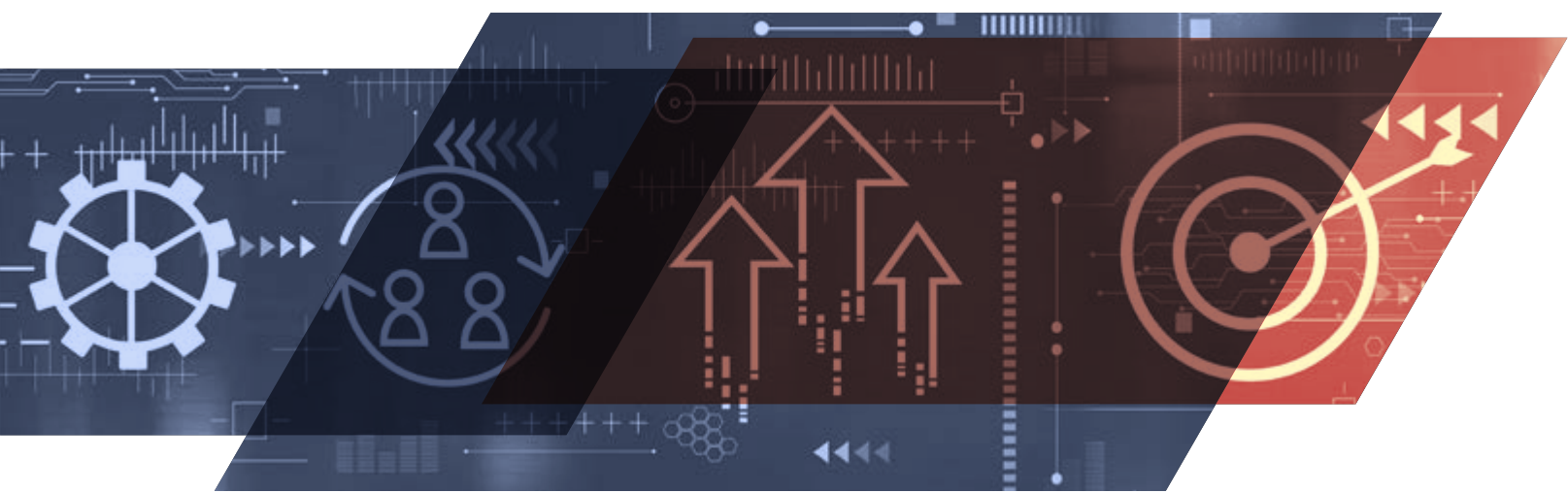
Accroître le soutien aux parties non représentées dans les procédures de la Commission des oppositions des marques de commerce

En réponse au nombre croissant de parties non représentées devant la COMC, l'OPIC a mis en œuvre des mesures proactives pour améliorer l'accès à l'information et le soutien procédural. La COMC a élaboré 2 ressources clés pour aider les propriétaires de marques de commerce à comprendre les procédures de radiation (article 45) : *Le Guide pour la préparation d'un affidavit ou d'une déclaration solennelle dans la procédure prévue à l'article 45* et *Le Modèle d'affidavit pour la procédure prévue à l'article 45*.

L'OPIC s'est également associé à des cliniques juridiques partout au Canada pour soutenir les parties non représentées qui comparaissent devant la COMC. Bien que ces cliniques ne donnent pas accès à une représentation juridique, elles offrent un soutien précieux, notamment des renseignements juridiques, de l'aide pour la documentation, la préparation des audiences et des précisions concernant les décisions de la COMC. Parmi les partenaires actuels, mentionnons :

- The Business Venture Clinic (Université de Calgary)
- The Western Intellectual Property and Innovation Legal Clinic (Université Western)
- La Clinique juridique de l'Université de Montréal
- initio Technology and Innovation Clinic (Université Dalhousie)

L'OPIC continue d'évaluer le succès de cette initiative et explore les possibilités d'élargir le programme en s'associant à d'autres cliniques juridiques.



**Fournir un leadership afin
d'améliorer le régime de
la PI au Canada et dans le
monde entier**



Renforcer le régime mondial de PI par la collaboration internationale

Le paysage de la PI évolue rapidement, en raison d'une hausse du nombre de dépôts de demandes de PI, des changements démographiques et économiques et de l'évolution de la géopolitique. Ces changements apportent à la fois des possibilités et des défis, soulignant la nécessité d'une collaboration internationale pour établir un régime mondial de PI solide et inclusif qui donne aux innovateurs et innovatrices les moyens d'agir. La Stratégie internationale 2024–2029 de l'OPIC établit une vision stratégique claire pour améliorer le paysage mondial de la PI et promouvoir les intérêts du Canada. Au cœur de cette stratégie se trouve l'engagement de l'OPIC à servir de catalyseur de l'innovation, à faire progresser la position économique mondiale du Canada, à favoriser la coopération avec les partenaires internationaux et à promouvoir la croissance inclusive.

En juillet 2024, l'OPIC a dirigé la délégation canadienne à la 65e série de l'Assemblée générale de l'OMPI à Genève, en Suisse. Ce rassemblement annuel des États membres sert de tribune pour examiner les travaux de l'OMPI, définir les orientations politiques futures et favoriser les discussions de haut niveau entre les offices de PI.

Tout au long de l'Assemblée générale, l'OPIC a participé à plus de 35 réunions bilatérales et multilatérales avec des partenaires internationaux, axées sur des priorités communes telles que le soutien aux innovateurs et innovatrices, l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans l'écosystème de la PI, les ODD et l'assistance technique stratégique pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Ces discussions ont donné lieu à la signature de 3 nouveaux protocoles d'entente (PE) et ont donné lieu à des dizaines de mesures concrètes, notamment des partenariats liés aux événements, des réunions bilatérales, des initiatives de mise en commun des connaissances, des engagements en matière d'assistance technique et l'élaboration d'instruments diplomatiques.

L'Assemblée générale a fourni à l'OPIC une plateforme pour participer à des tables rondes avec d'autres offices de PI. Lors de l'une de ces discussions, organisée par Global IP Alliance en partenariat avec Innovation Council, le président de l'OPIC s'est joint à des hauts fonctionnaires d'offices internationaux de PI pour explorer des stratégies visant à établir des cadres efficaces de communication,

d'engagement et de collaboration avec les intervenants et intervenantes, y compris les titulaires de PI, les groupes industriels et les organisations non gouvernementales. Le groupe a également mis en évidence les pratiques exemplaires pour améliorer l'accès aux régimes de PI, en mettant l'accent sur les communautés sous-représentées dans le passé. L'OPIC a également participé à l'événement L'avenir de la PI, où un groupe de hauts fonctionnaires d'offices de PI du monde entier a discuté de la façon de transformer les offices de PI en centres d'innovation et de créativité afin de mieux se préparer à un avenir en évolution rapide. La conversation a porté sur les travaux en cours de l'OMPI sur l'avenir de la PI et les récents points de vue du groupe de réflexion sur l'office de PI de l'avenir de l'International Trademark Association (INTA), en particulier en ce qui concerne la viabilité financière.

L'OPIC fait activement la promotion de la collaboration internationale au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux et est actuellement signataire de plus de 20 PE avec des organisations internationales et des offices de PI. Lors de l'Assemblée générale de 2024, l'OPIC a renforcé cet engagement en signant un PE mis à jour avec l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines. Cette nouvelle entente, qui remplace la précédente qui a pris fin en 2021, élargit la portée de la coopération et renforce l'engagement du Canada à offrir une assistance technique en matière de PI.

En juillet 2024, l'OPIC a encore élargi sa collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) au moyen d'un nouveau PE bilatéral axé sur la Classification coopérative des brevets (CPC). Conçue pour créer un système de classification unifié et compatible à l'échelle internationale pour les documents techniques, en particulier les publications de brevets, la CPC améliore les synergies, réduit le chevauchement et améliore la qualité du processus de délivrance des brevets. Cette entente s'appuie sur un PE et un plan de travail antérieurs signés en 2018, approfondissant le partenariat entre l'OPIC et l'OEB. En novembre 2024, un nouveau plan de travail a

été signé pour décrire les étapes précises de la mise en œuvre.

L'OPIC a également poursuivi son engagement avec l'OMPI dans le domaine du règlement des différends. L'OMPI offre aux parties privées des modes extrajudiciaires de règlement des litiges (méthodes ADR) efficaces et rentables, y compris la médiation, l'arbitrage et l'expertise, pour aider à résoudre les différends en matière de PI et de technologie. Reconnaisant l'importance croissante des méthodes ADR, l'OPIC a signé un PE de 5 ans avec l'OMPI en juillet 2024 pour promouvoir les services de méthodes ADR pour le règlement des différends relatifs aux brevets essentiels à des normes. Cette entente établit un cadre pour sensibiliser les intervenants et intervenantes canadiens aux procédures des méthodes ADR et appuie l'élaboration de politiques et de procédures des méthodes ADR liées aux brevets essentiels à des normes au Canada.

En octobre 2024, l'OPIC a fièrement annoncé sa participation à la nouvelle Alliance francophone de la propriété intellectuelle, lancée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de France lors du 19e Sommet de la Francophonie. L'Alliance vise à promouvoir le français comme langue d'innovation, à améliorer l'expertise mondiale francophone en matière de PI et à favoriser la collaboration entre les offices de PI francophones et les principaux intervenants et intervenantes de l'écosystème de la PI. Afin de réaffirmer son engagement envers la langue française et la communauté francophone, l'OPIC a assisté à l'événement de lancement à Paris. L'OPIC a eu l'honneur de participer à une table ronde au cours de laquelle nous avons discuté des moyens d'encourager les acteurs économiques à tirer parti de la PI et de promouvoir l'initiative entrepreneuriale et l'innovation dans le monde francophone.

Au cours de la dernière année, l'OPIC a élargi son engagement mondial en participant au programme pilote de mentorat mondial, une initiative dirigée par l'USPTO. De janvier à août 2024, ce programme a réuni des professionnels et professionnelles de la PI de 15 bureaux dans le monde entier afin de renforcer les liens et d'améliorer les régimes de PI. Huit membres du personnel de l'OPIC y ont participé à titre de mentors ou de mentorés, collaborant avec des collègues de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, du Kirghizistan, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et des États-Unis. Grâce à ces mentorats, les participants et participantes ont acquis des informations précieuses sur les pratiques internationales en matière de PI, exploré des sujets clés de l'industrie, établi des relations stratégiques et approfondi leur compréhension des organisations mondiales de PI.

En janvier 2025, l'OPIC a accueilli une délégation de l'INTA, offrant une occasion précieuse d'échanger des points de vue et de renforcer les relations bilatérales. La visite a également marqué le renouvellement de notre PE quinquennal, renforçant notre engagement commun à favoriser l'innovation et à améliorer la collaboration mondiale sur les questions liées aux marques de commerce.



Elisabeth Stewart Bradley (à gauche), présidente de l'INTA, et Konstantinos Georgaras (à droite), président de l'OPIC, renouvelant un PE de collaboration de 5 ans, en janvier 2025.

Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des examens des brevets, les offices de PI du monde entier ont mis en œuvre le programme pilote de l'Autoroute du traitement des demandes de brevet (PPH). Cette initiative permet aux demandeurs et demandeuses de brevets dont les demandes ont été jugées admissibles par un office de demander un examen accéléré des demandes correspondantes dans d'autres offices, en tirant parti des résultats de l'examen de l'office initial. En 2024-2025, l'OPIC avait établi des partenariats visant le PPH avec 27 offices de PI dans le cadre d'un programme pilote mondial et 5 autres offices dans le cadre d'accords bilatéraux. En octobre 2024, l'OPIC a renouvelé son entente bilatérale concernant le PPH avec l'INPI de la France pour une autre période de 5 ans. Pour promouvoir le programme, l'OPIC et l'INPI ont organisé conjointement un webinaire en décembre 2024, au cours duquel des spécialistes en brevets ont fait part de leurs idées et encouragé l'utilisation du PPH. En février 2025, l'OPIC a fait progresser l'initiative en organisant conjointement une réunion plurilatérale concernant le PPH avec des offices de

PI du Chili, du Japon, de Singapour, du Royaume-Uni et des États-Unis. Les discussions ont porté sur le renforcement du cadre du programme, l'harmonisation des pratiques de mise en œuvre et l'adaptation à l'évolution du paysage mondial de la PI.

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) simplifie le processus d'obtention de la protection des brevets dans plusieurs pays en permettant aux demandeurs et demandeuses de déposer une seule demande internationale. En octobre 2024, l'OPIIC a participé à la 31e session de la Réunion des administrations internationales selon le PCT et à la 14e réunion informelle du sous-groupe chargé de la qualité à Beijing, en Chine. Ces réunions ont porté sur le renforcement du système du PCT et l'optimisation du travail des administrations internationales afin de mieux servir les demandeurs et demandeuses, les offices et les tiers. Les discussions ont notamment été particulièrement productives en ce qui concerne la simplification du processus de nomination des administrations internationales, une priorité clé pour l'OPIIC.

Guidé par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle (IPEG) de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) s'efforce de renforcer la protection de la PI dans la région Asie-Pacifique. En août 2024, l'OPIIC a participé à la 59e réunion de l'APEC-IPEG à Lima, au Pérou. Les discussions ont porté sur des sujets clés tels que le financement de la PI, l'économie numérique et l'interconnectivité, ainsi que le rôle de la PI dans la promotion d'une croissance durable et inclusive. Au cours de la réunion, l'OPIIC a souligné les priorités du Canada en matière de PI et a contribué à des ateliers sur l'application des droits de marques de commerce numériques et l'efficacité des processus de brevets. En marge, l'OPIIC a participé à un atelier organisé par l'USPTO dans le cadre du projet de l'APEC intitulé « Améliorer l'innovation avec des systèmes de brevets plus efficaces : outils, ressources et répartition du travail », coparrainé par le Canada et d'autres membres de l'APEC. De plus, l'OPIIC a tenu des réunions bilatérales avec des représentants de la République de Corée, du Japon et des États-Unis, faisant progresser les intérêts du Canada en vue de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles en novembre 2024.

En octobre 2024, le président de l'OPIIC a rencontré des représentants grecs à Athènes, en Grèce, pour appuyer la ratification de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Organisée par Affaires mondiales Canada, la réunion a porté sur les préoccupations de la Grèce concernant l'usage du terme « feta » en vertu de l'AECG et l'application des indications géographiques (IG) par le Canada. Ce fut également l'occasion de clarifier le régime canadien

des IG et d'expliquer comment les entreprises grecques peuvent demander la protection des IG au Canada. La ratification de l'AECG offrira des avantages importants aux Canadiens, notamment l'accès à un marché de plus de 500 millions de consommateurs dans 28 pays de l'Union européenne, l'élimination de la plupart des droits de douane et une croissance économique substantielle grâce à l'intensification du commerce bilatéral. L'accord crée également diverses possibilités pour divers secteurs, en particulier les PME, en offrant des règles d'origine plus claires, des procédures douanières simplifiées et une mobilité accrue de la main-d'œuvre. De plus, l'AECG devrait attirer des investissements européens au Canada et favoriser l'innovation et le développement économique, tout en offrant aux consommateurs et consommatrices du Canada une plus grande gamme de biens et de services à des prix plus concurrentiels.

À l'invitation de l'USPTO, les administrateurs généraux des offices de PI des pays du G7 et de l'OEB se sont réunis pour le dialogue international virtuel sur l'IA et la PI en septembre 2024. Les discussions ont porté sur l'intersection évolutive de l'IA et du droit des brevets, abordant des questions clés telles que l'invention, l'admissibilité des objets brevetables et l'antériorité générée par l'IA. Les participants et participantes ont échangé des idées sur la façon dont leurs offices respectifs font face à ces défis, en approfondissant des sujets tels que l'admissibilité aux brevets, les exigences en matière de divulgation, la norme de la « personne versée dans l'art » et le traitement de l'antériorité générée par l'IA. Le dialogue a permis de mieux comprendre ces questions complexes, offrant une perspective comparative de l'état actuel du droit des brevets dans toutes les administrations. En favorisant une plus grande harmonisation internationale, les discussions visaient à éclairer l'élaboration de politiques et à améliorer les cadres mondiaux de PI en réponse aux progrès rapides de la technologie de l'IA.

En novembre 2024, l'OPIIC a accueilli des délégations de l'OEB et de l'Office des brevets du Japon (JPO) pour une visite de travail productive, favorisant les discussions sur les priorités communes et facilitant l'échange de pratiques exemplaires. La visite s'est terminée par la signature d'un plan de travail exhaustif entre l'OPIIC et l'OEB, renforçant davantage la collaboration sur la Classification coopérative des brevets. Coïncidant avec la 7e Conférence annuelle sur la recherche et les données en PI de l'OPIIC, la visite a également été marquée par une discussion informelle avec M. Stephen Rowan, vice-président de la procédure de délivrance des brevets de l'OEB, qui a souligné le rôle des offices de PI en tant que catalyseurs de l'innovation. De plus, M. Atsushi Hiruta, attaché de PI du JPO et directeur en chef de la Division de la PI de l'Organisation japonaise du commerce extérieur à New York, a participé à une table ronde sur le financement garanti par la PI aux côtés de spécialistes de l'Intellectual Property Office du Royaume-Uni (UKIPO) et de l'OPIIC.

Faire progresser la gouvernance mondiale de la PI : l'adoption en 2024 d'importants traités internationaux relatifs à la PI

En 2024-2025, 2 traités historiques internationaux sur la PI ont été adoptés, marquant des jalons importants dans la gouvernance mondiale de la PI. Le 24 mai 2024, le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été officiellement adopté après 2 décennies de discussions et de contributions significatives de la part des peuples autochtones et des communautés locales. Ce traité novateur exige que les demandeurs et demandeuses de brevets divulguent l'origine des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes utilisées dans leurs inventions, ce qui contribue à prévenir l'appropriation illicite et à promouvoir la transparence. L'OPIC a fièrement représenté le Canada à la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés à Genève, en Suisse (du 13 au 24 mai 2024), où les négociations finales ont été conclues. Cette réalisation souligne le pouvoir de la diplomatie, l'importance de la collaboration internationale et la reconnaissance des peuples autochtones et des communautés locales comme des contributeurs essentiels à l'innovation et au savoir.

Le 22 novembre 2024, les États membres de l'OMPI ont adopté le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, qui simplifiera le processus de protection des dessins et modèles industriels par les concepteurs dans plusieurs administrations. Ce traité représente un important pas en avant dans l'autonomisation des concepteurs et la promotion de la collaboration internationale en matière de dessins et de modèles. Il intègre notamment des protections pour les connaissances traditionnelles et les expressions culturelles, assurant une approche plus inclusive des droits sur les dessins et les modèles, tout en maintenant des incitatifs convaincants à l'innovation. Le président de l'OPIC a dirigé la délégation canadienne à la Conférence diplomatique de l'OMPI à Riyad, en Arabie saoudite, où le Traité a été achevé et adopté. Le Canada a joué un rôle central dans les négociations, gagnant une reconnaissance pour son expertise, sa neutralité et sa capacité à faire le pont entre divers points de vue.



De gauche à droite, M. Daren Tang, directeur général de l'OMPI; M. Konstantinos Georgaras, président de l'OPIC; Mme Romina Raeisi, agente multilatérale de la propriété intellectuelle de la Mission permanente du Canada à Genève; Abdulaziz bin Mohammed Al-Suwailem, Ph. D., président-directeur général de la Saudi Authority for Intellectual Property et président de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles.

Renforcer la capacité mondiale en matière de PI grâce à l'assistance technique et à la formation

Conformément aux obligations du Canada en vertu de l'Accord sur les ADPIC de l'Organisation mondiale du commerce, l'OPIC s'engage à fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Dans le cadre de cet engagement, l'OPIC participe activement au Comité semestriel du développement et de la propriété intellectuelle de l'OMPI afin d'appuyer les efforts mondiaux de renforcement des capacités en matière de PI. Grâce à sa mobilisation, l'OPIC veille à ce que les positions du Canada sur les questions de PI soient bien représentées, qu'il reste informé des principaux développements au sein de l'OMPI et qu'il continue de faire progresser les priorités du Canada en matière de PI. Au cours des séances de 2024, l'OPIC a livré des interventions clés, notamment sur la mise en œuvre réussie d'un projet coparrainé par le Canada pour aider les pays en développement à rédiger des propositions d'assistance technique.

En collaboration avec l'OMPI, l'OPIC a fièrement accueilli le 26e Programme exécutif annuel OPIC-OMPI en octobre 2024, la première édition en personne depuis la pandémie de COVID-19. Ce programme intensif d'une semaine, suivi de 20 semaines de mentorat virtuel, a été conçu pour améliorer les compétences et l'expertise des représentants et représentantes de la PI des pays en développement et des pays les moins avancés, renforçant ainsi leur capacité de gestion de la PI. La cohorte de cette année comprenait 9 délégués principaux de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle et des offices de PI du Botswana, du Cambodge, du Chili, de l'Égypte, de l'Indonésie, du Laos, des Philippines et de l'Ouganda. L'OPIC a également eu l'honneur d'accueillir M. Hasan Kleib, directeur général adjoint de l'OMPI, pour la signature d'un PE entre l'Académie de l'OMPI et l'OPIC concernant la formation et le développement des compétences en matière de PI. Cet accord marque une étape importante en approfondissant le partenariat de longue date entre l'OPIC et l'OMPI et en renforçant l'engagement commun à offrir des initiatives de formation de haute qualité aux hauts fonctionnaires de la PI des pays en développement et des pays les moins avancés.

En juin 2024, l'OPIC a réaffirmé son engagement à faire progresser l'expertise mondiale en matière de PI en s'associant à l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale et à la Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche du Maroc pour organiser un webinaire sur la protection des

marques de commerce sur les marchés d'exportation. Le webinaire a permis de fournir des informations précieuses des spécialistes en marques de commerce de l'OPIC, aidant les entreprises marocaines à améliorer leurs connaissances sur la PI et leurs stratégies de protection sur les marchés internationaux.

En octobre 2024, l'OPIC a fait progresser son plan de travail avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) dans le cadre d'une discussion bilatérale sur les prévisions économiques et la viabilité financière. Dans la continuité de cette collaboration, l'OPIC et l'OAPI ont organisé conjointement un webinaire sur la PI et les médias sociaux en novembre 2024, fournissant des informations précieuses et des pratiques exemplaires pour protéger la PI dans le paysage numérique. Cet événement a non seulement souligné le dévouement de l'OPIC à l'égard de l'assistance technique, mais a également marqué sa première initiative conjointe dans le cadre de la nouvelle Alliance francophone de la PI, renforçant la coopération au sein de la communauté francophone de la propriété intellectuelle.



M. Hasan Kleib, directeur général adjoint de l'OMPI (à gauche), et M. Konstantinos Georgaras, président de l'OPIC (à droite), signent un PE sur la formation et le renforcement des compétences en matière de PI.

Moderniser le cadre de PI du Canada

Au cours des dernières années, le Canada a mis en place d'importantes réformes législatives et réglementaires afin d'établir un cadre d'ajustement de la durée des brevets (ADB), remplissant ainsi ses obligations en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Les modifications à la *Loi sur les brevets*, ayant reçu la sanction royale en juin 2023, prévoient un mécanisme pour indemniser les titulaires de brevets pour les retards déraisonnables dans le traitement de leur demande de brevet.

Le cadre de l'ADB est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2025, en même temps que les modifications apportées aux *Règles sur les brevets*, qui établissent les procédures de calcul et d'administration des rajustements supplémentaires de la durée des brevets. En harmonisant le régime de brevets du Canada avec celui des grandes administrations comme les États-Unis et le Japon, cette initiative favorise une rémunération équitable et prévisible de la durée des brevets, renforce la compétitivité mondiale du Canada et offre une plus grande certitude aux titulaires de brevets exerçant leurs activités sur les marchés internationaux.

Au cours de la dernière année, l'OPIC a travaillé avec diligence à la modification du *Règlement sur les marques de commerce* et à l'élaboration de nouveaux énoncés de pratique et de nouveaux documents de formation à l'appui des modifications législatives à la *Loi sur les marques de commerce* mises en place dans la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018*. Ces changements ont permis au registraire des marques de commerce d'adjuger des frais, d'émettre des ordonnances de confidentialité et de donner un avis public lorsque l'interdiction d'adopter ou d'utiliser une certaine marque officielle ne s'applique plus. La *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018* prévoyait également un pouvoir réglementaire précis permettant au registraire d'assurer une gestion de l'instance pour les procédures devant la COMC et de fixer des droits en lien avec la demande pour donner un avis public selon lequel l'interdiction concernant une marque officielle particulière n'est plus applicable. Ces modifications législatives et les modifications connexes au *Règlement sur les marques de commerce* qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2025 comblent les principales lacunes du régime des marques de commerce, simplifient le règlement des différends en matière de marques de commerce et découragent

les pratiques qui entraînent des retards ou des coûts inutiles. Pour soutenir les intervenants et intervenantes, l'OPIC a organisé un webinaire donnant un aperçu des changements législatifs et réglementaires, ainsi que des nouveaux énoncés de pratique et procédures élaborés par la COMC pour mettre en œuvre les changements.

La mobilisation continue des clients et des intervenants et intervenantes est essentielle au maintien d'un régime de PI efficace et souple. Cette collaboration joue un rôle essentiel dans la détermination des nouveaux défis, l'élaboration de solutions novatrices et l'orientation de politiques qui renforcent le cadre canadien de la PI. En favorisant un dialogue ouvert et transparent au sein de la communauté élargie de la PI, l'OPIC veille à ce que ses services demeurent pertinents, adaptables et harmonisés avec les besoins changeants des intervenants et intervenantes.

En 2024-2025, l'OPIC a renforcé sa collaboration avec les clients et les intervenants et intervenantes au moyen de consultations publiques, de réunions, d'événements et d'initiatives de mise en commun des connaissances. Des discussions régulières avec les comités de pratique des brevets, des marques de commerce et des dessins industriels ont fourni une plateforme pour examiner les pratiques, les politiques et les règlements du bureau, tout en explorant les possibilités d'amélioration des services. L'OPIC a également collaboré avec des organisations professionnelles clés de la PI, notamment l'Association canadienne de la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada et la section de la PI de l'Association du Barreau canadien, afin de faire le point et de recueillir des commentaires précieux des professionnels de la PI. De plus, l'OPIC a organisé 4 tables rondes avec des PME canadiennes pour mieux comprendre leurs besoins, leurs défis et leur expérience globale en matière de PI, et prévoit tenir 2 tables rondes supplémentaires en 2025-2026. Les connaissances recueillies lors de ces consultations aideront à peaufiner les services de l'OPIC et à éclairer l'élaboration d'outils personnalisés de sensibilisation et d'éducation en matière de PI, permettant aux PME de mieux tirer parti de leur PI et d'accroître leur compétitivité sur le marché.

Favoriser l'innovation par les données de PI et la recherche

Les données et la recherche en matière de PI jouent un rôle essentiel dans la stimulation de l'innovation, en fournissant aux entreprises, aux décideurs et aux chefs de file de l'industrie les informations nécessaires pour suivre les tendances du marché, cerner de nouvelles occasions et prendre des décisions stratégiques éclairées. En fournissant des données accessibles et exploitables sur les tendances en matière de PI, l'OPIC favorise l'innovation subséquente et fournit aux intervenants et intervenantes les connaissances nécessaires pour comprendre le paysage de PI en constante évolution et y demeurer concurrentiels.

Conformément à la Stratégie relative aux données 2023–2026 d'ISDE, l'OPIC renforce son engagement à devenir une organisation axée sur les données. Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré un cadre de données complet qui définit notre vision, notre mission, nos principes et nos objectifs stratégiques : promouvoir le libre accès aux données et à la recherche en matière de PI de grande valeur tout en respectant des normes rigoureuses en matière de protection de la vie privée et de sécurité. Nos initiatives en matière de données sont guidées par le Programme de recherche et de données sur la PI de l'OPIC, un outil qui sert de feuille de route stratégique et de guide opérationnel. L'édition 2024–2025 se concentre sur les questions clés en matière de PI et de politique d'innovation, l'amélioration de l'accessibilité des données et l'augmentation de la transparence pour les intervenants et intervenantes internes et externes.

Le Rapport sur la PI au Canada de l'OPIC donne un aperçu complet de l'activité de PI au Canada et par les Canadiens et Canadiennes à l'étranger, offrant des renseignements précieux sur les tendances qui façonnent le paysage de la PI. Cette publication annuelle présente des données clés sur les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels et la protection des obtentions végétales, servant de ressource essentielle pour les chercheurs, les entreprises et les décideurs. S'appuyant sur des données de l'OPIC, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'OMPI, l'édition 2024 du rapport met en évidence les récents développements en matière de PI et leurs répercussions plus larges sur l'innovation et la croissance économique, et présente 2 sujets particuliers

dans les domaines émergents de la recherche en PI. Le premier sujet porte sur le financement garanti par la PI au Canada, offrant un aperçu d'une étude à venir de l'OMPI sur l'utilisation croissante des brevets et des marques de commerce comme garanties dans les transactions financières. Cette recherche souligne la reconnaissance croissante de la PI comme un atout précieux pour les entreprises et les institutions financières. Le deuxième sujet particulier traite de



Participants à la 7e Conférence annuelle de l'OPIC sur les données et la recherche en PI en novembre 2024.

l'essor de l'activité de brevetage dans les technologies quantiques, révélant une base solide pour les innovations futures. Bien que la part du Canada dans les brevets quantiques corresponde à sa taille économique, les contributions du pays se démarquent à l'échelle mondiale, renforçant son statut dans ce domaine de pointe.

Les 4 et 5 novembre 2024, l'OPIC, en collaboration avec le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, a coorganisé la 7e Conférence annuelle sur la recherche et les données en PI, réunissant 34 conférenciers et conférencières éminents et environ 350 participants et participantes de plus de 15 pays. Au fil des ans, cet événement est devenu un forum de premier plan pour faire progresser la recherche en PI d'un point de vue canadien, élargissant continuellement sa portée, son rayonnement international et son engagement. La conférence de cette année s'est concentrée sur 5 thèmes clés : l'innovation et la productivité en matière de PI, la mobilité des inventeurs et inventrices et des entreprises, les stratégies commerciales axées sur la PI et le rendement au niveau des entreprises, la brevetabilité des technologies émergentes et le financement garanti par la PI. En complément de la conférence, l'OPIC a également organisé sa 4e Journée des données annuelle, offrant une

plateforme dédiée aux chercheurs et chercheuses pour présenter leurs dernières découvertes, leurs connaissances en matière de données et leurs techniques d'analyse. Ces événements ont présenté des recherches et des données précieuses de l'OPIC, d'ISDE et des offices de PI internationaux, y compris ceux de l'Europe, de la France, du Japon, de Singapour, de la Suisse et des États-Unis, favorisant des discussions et un échange de connaissances constructifs au sein de la communauté mondiale de la PI.

BNG a transformé les systèmes de brevets d'arrière-plan et destinés aux clients, y compris une modernisation complète de la Base de données sur les brevets canadiens, qui contient des données sur plus de 2,5 millions de documents de brevets remontant à 1869, et qui extrait maintenant des données directement du nouveau système interne de gestion des droits de PI de l'OPIC. Les clients bénéficient maintenant d'une disponibilité accrue des documents, de renseignements normalisés sur l'état des brevets, conformément à la norme 27 de l'OMPI, et de capacités de recherche améliorées pour les dossiers accessibles au public. En simplifiant l'accès aux données essentielles sur les brevets, ces avancées favorisent un écosystème de PI plus efficace et transparent qui stimule l'innovation.

Être une organisation très performante, bâtie pour l'avenir

L'OPIC s'engage à stimuler l'innovation et la croissance économique du Canada par l'éducation, le leadership et la prestation en temps opportun de produits et de services de PI de haute qualité. Notre succès repose sur une gouvernance solide, une bonne gestion financière et une main-d'œuvre hautement qualifiée et engagée. Nous cultivons un milieu de travail inclusif et dynamique où le bien-être du personnel est une priorité et où la diversité est non seulement acceptée, mais célébrée. Grâce à sa résilience et à sa capacité d'adaptation, l'OPIC demeure en mesure d'offrir des services exceptionnels et de soutenir l'innovation, aujourd'hui et à l'avenir.



Établir un milieu de travail moderne et sain

En 2024–2025, l’OPIC a poursuivi ses efforts de modernisation du milieu de travail tout en optimisant l’empreinte de ses bureaux conformément aux priorités du gouvernement. Dans le cadre de cette initiative, l’OPIC a rénové plusieurs étages de sa tour de bureaux, acquis de nouveaux espaces de bureaux entièrement modernisés et libéré des zones inutilisées ou sous-utilisées. Les espaces nouvellement conçus offrent des environnements lumineux, ouverts et interactifs qui favorisent la collaboration et améliorent l’expérience du personnel. De plus, la mise en œuvre d’un système amélioré de réservation de bureaux en ligne a simplifié les opérations en milieu de travail, ce qui favorise une plus grande souplesse et une plus grande efficacité. Ces initiatives s’harmonisent avec la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada visant à accroître la présence sur place, exigeant que les membres du personnel travaillent au bureau au moins 3 jours par semaine et les cadres, 4 jours par semaine. En modernisant les espaces de travail et en améliorant l’efficacité opérationnelle, nous favorisons un milieu de travail dynamique et adapté aux besoins changeants de notre main-d’œuvre.

Au-delà de l’optimisation de l’espace de travail physique, l’OPIC favorise activement une culture de soutien en milieu de travail, où la santé mentale et le bien-être sont prioritaires et où la sécurité psychologique est intégrée dans les pratiques quotidiennes. En 2024, le Comité de la santé mentale et du mieux-être de l’OPIC, composé de membres du personnel de divers niveaux, a lancé un plan d’action détaillé en matière de santé mentale. Harmonisé avec la nouvelle Stratégie en matière de santé mentale d’ISDE, ce plan fournit aux gestionnaires et au personnel les outils, les connaissances et les ressources nécessaires pour engager des discussions ouvertes sur la santé mentale et offrir un soutien significatif. Tout au long de l’année, l’OPIC a organisé et promu une variété d’initiatives, d’activités et d’événements axés sur la sensibilisation à la santé mentale. Ces efforts aident non seulement les membres du personnel à améliorer leur bien-être, mais aussi à demander de l’aide, à faire part de leurs expériences et à se soutenir mutuellement, favorisant ainsi une organisation plus bienveillante, inclusive et résiliente.

L’accessibilité est essentielle à la création d’un milieu de travail inclusif, équitable et productif où tout le personnel peut s’épanouir. À l’OPIC, le Réseau des ambassadeurs de l’accessibilité joue un rôle clé dans l’avancement de cette mission. Composé d’environ 20 membres du personnel ou « ambassadeurs ou ambassadrices de l’accessibilité », le réseau préconise une plus grande accessibilité, donne accès à des ressources précieuses et offre des conseils sur l’élimination des obstacles en milieu de travail et l’amélioration des pratiques. En 2024–2025, les ambassadeurs et ambassadrices de l’accessibilité ont joué un rôle central dans la promotion de pratiques exemplaires pour des réunions plus accessibles et dans l’élaboration d’outils de travail et de modèles qui améliorent l’accessibilité pour tous. Ils ont également plaidé en faveur de la formation obligatoire sur l’accessibilité, en veillant à ce que tout le personnel possède les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer un environnement de travail inclusif.

Grâce à des communications et à des activités harmonisées avec des événements clés, notamment la Semaine de la fierté, la Journée des langues officielles, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le Mois de l’histoire des Noirs et la Journée internationale des femmes, l’OPIC a activement fait la promotion de l’équité, de la diversité et de l’inclusion, favorisant un milieu de travail où chaque membre du personnel se sent respecté, valorisé et habilité à réaliser son plein potentiel. En collaboration avec le Bureau du dirigeant principal de l’équité et de l’inclusion d’ISDE, l’OPIC a animé les discussions sur l’espace sûr pour les cadres concernant la race, le racisme et les alliances, offrant une plateforme de soutien pour un dialogue ouvert et un apprentissage. En février 2025, cette initiative a été élargie pour inclure le personnel intéressé à devenir animateur ou animatrice. Ces animateurs et animatrices formés joueront un rôle clé dans la poursuite des discussions futures, en dotant les collègues de la confiance et des compétences nécessaires pour engager des conversations constructives dans l’ensemble de l’organisation.

Recruter et maintenir une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée

L'innovation s'épanouit dans un environnement qui accueille le changement, valorise la diversité des perspectives et encourage l'apprentissage continu. Pour rester à l'avant-garde d'un paysage de la PI en évolution rapide, l'OPIC doit favoriser les aptitudes et les compétences nécessaires pour exceller et s'adapter.

En novembre 2024, l'OPIC a présenté son plan en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), une initiative stratégique conçue pour intégrer les principes d'EDIA dans la culture et les activités de l'organisation. Le plan vise à combler les écarts de représentation en éliminant les obstacles à l'équité en matière d'emploi et en mettant en œuvre des mesures ciblées pour appuyer les groupes sous-représentés. Harmonisé avec la Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour 2023-2025 d'ISDE, il répond également à l'appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale lancé par le greffier du Conseil privé, renforçant ainsi l'engagement de l'OPIC à l'égard d'un changement durable et significatif. En intégrant les principes d'EDIA dans le recrutement, le perfectionnement et la planification de la relève, l'OPIC cultive un milieu de travail fondé sur le respect et l'appartenance. Cette approche inclusive renforce notre capacité à servir efficacement nos clients, veille à ce que notre main-d'œuvre reflète les diverses communautés que nous soutenons et accroît notre souplesse pour progresser dans le paysage de la PI en constante évolution.

L'OPIC est fier d'être partenaire de VivreTravaillerJouer, un organisme qui se consacre à la promotion de l'inclusion des personnes ayant une déficience intellectuelle, des personnes autistes et les personnes à diagnostic mixte, en leur donnant les moyens de vivre, de travailler et de se divertir en tant que membres précieux de la société. En 2024-2025, l'OPIC a offert des possibilités d'emploi à 7 personnes embauchées par l'intermédiaire de VivreTravaillerJouer, dont 3 sont passés à des postes à durée indéterminée. L'OPIC a également continué de participer au programme pilote Accessible Career Transitions to Employ de l'Université Carleton, qui aide les étudiants et étudiantes, et les nouveaux

diplômés et diplômées en situation de handicap à trouver des possibilités d'apprentissage par l'expérience rémunérées correspondant à leurs aspirations scolaires et professionnelles. Dans le cadre de cette initiative, l'OPIC a accueilli 9 étudiants en 2024-2025, leur offrant une expérience de travail précieuse tout en renforçant notre engagement à favoriser un milieu de travail diversifié, inclusif et exempt d'obstacles.

L'OPIC a aussi offert des expériences professionnelles enrichissantes à 72 étudiants et étudiantes dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant et du Programme postsecondaire d'enseignement coopératif/de stages. Ces programmes offrent aux étudiants et étudiantes des possibilités d'apprentissage pratiques et significatives, tout en servant de bassin de talents essentiel pour l'organisation. En les dotant de compétences précieuses et en les exposant à l'administration de la PI, nous formons la prochaine génération d'employés et employées de l'OPIC. Notre investissement dans le recrutement d'étudiants et d'étudiantes est un élément clé de la planification de la relève, assurant un flux continu de personnes qualifiées qui contribueront à la main-d'œuvre et à la réussite à long terme de l'OPIC.

Le Programme Mentorat Plus d'ISDE offre du soutien, de la visibilité et des possibilités de perfectionnement aux membres du personnel des groupes visés par l'équité en matière d'emploi au niveau de la direction, dans le but de combler les écarts de représentation au sein de la haute direction. Ce programme d'un an renforce l'engagement d'ISDE à éliminer les obstacles et à faire progresser la carrière des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et des groupes en quête d'équité, conformément à l'appel à l'action sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale lancé par le greffier du Conseil privé. En 2024-2025, chacun des 19 cadres supérieurs de l'OPIC a encadré au moins un membre du personnel d'un groupe visé par l'équité en matière d'emploi, un engagement inclus dans leur entente de rendement pour assurer la responsabilisation. En éliminant les obstacles systémiques et en soutenant activement le perfectionnement professionnel des groupes sous-représentés, cette initiative favorise des progrès durables vers une main-d'œuvre inclusive, accessible et qui reflète véritablement la diversité canadienne.

Réaffirmant son engagement envers l'excellence dans l'examen des marques de commerce, l'OPIC a lancé un programme de perfectionnement professionnel continu pour les examinateurs et examinatrices de marques de commerce. Une évaluation exhaustive des besoins d'apprentissage a permis de cerner les lacunes dans les connaissances, ce qui a mené à l'élaboration de 5 nouveaux ateliers sur des sujets d'examen clés tels que l'évaluation de sources de confusion, les objections liées au lieu d'origine et l'évaluation de biens et services complexes. De plus, les ateliers existants sur le caractère

distinctif acquis et le maintien des actions ont été considérablement améliorés. À l'avenir, l'OPIC continuera d'élaborer des possibilités d'apprentissage ciblées, y compris une formation sur l'examen et la gestion des dessins industriels, en veillant à ce que les examinateurs et examinatrices soient outillés pour prendre des décisions de haute qualité, prévisibles et harmonisées.

Pour appuyer la transition vers BNG, l'OPIC a offert une formation complète au personnel clé, y compris le personnel à l'examen et à la classification, le personnel opérationnels, les agents et agentes d'information du Centre de services à la clientèle et le personnel de l'Unité de la correspondance entrante. Des séances de formation pratiques et des démonstrations en direct du système ont fourni une expérience pratique, tandis que des tutoriels vidéo, des instructions de travail étape par étape et des documents de référence ont assuré un soutien continu. Au fur et à mesure de l'évolution de BNG, l'OPIC continuera d'offrir régulièrement de la formation et de mettre à jour les documents de référence, en veillant à ce que le personnel demeure informé et outillé pour utiliser efficacement le nouveau système.

Le programme Formation par visite en entreprise de l'OPIC améliore l'expertise des examinateurs et examinatrices de brevets en offrant un dialogue direct avec des inventeurs et inventrices, des scientifiques, des ingénieurs et ingénieures, et des spécialistes de l'industrie provenant d'entreprises canadiennes de premier plan. Ces visites offrent une exposition directe aux technologies émergentes, aux pratiques de l'industrie et aux applications concrètes de l'innovation. En 2024–2025, des examinateurs et examinatrices de la Division mécanique de l'OPIC spécialisée dans les technologies d'impression ont visité la compagnie Canadian Bank Note. Au cours de cette expérience immersive, ils ont visité les installations, ont discuté avec le personnel d'ingénierie d'innovations de pointe et ont acquis des connaissances plus approfondies sur les avancées technologiques et les tendances de l'industrie. Les connaissances acquises lors de ces visites sont ensuite échangées entre les examinateurs et examinatrices, ce qui renforce leur expertise, améliore les relations avec les clients et favorise un régime de brevets plus efficace et plus éclairé.

En tant que premier point de contact pour de nombreux clients, les agents et agentes d'information du Centre de services à la clientèle de l'OPIC jouent un rôle essentiel en guidant la clientèle à travers les services de l'OPIC et le monde plus large de la PI. Afin de renforcer leur expertise et de s'assurer qu'ils restent à jour avec les dernières avancées, l'OPIC a amélioré son programme de formation en 2024–2025, en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour offrir un soutien précis et efficace. Un élément clé de cette modernisation a été la création d'un environnement d'apprentissage centralisé et dynamique sur SharePoint, comprenant des vidéos pédagogiques des équipes de Sensibilisation et

d'éducation à la PI et de BNG, ainsi que des tutoriels sur les outils de travail et les bases de données essentiels. Pour renforcer l'apprentissage, des questionnaires en ligne ont été présentés pour évaluer la compréhension et la rétention. En rendant la formation plus dynamique, stimulante et accessible, l'OPIC améliore l'expertise de ses agents et agentes d'information, le soutien à la clientèle ainsi que la qualité globale des services.

L'OPIC s'engage à fournir des services aux Canadiens et Canadiennes dans la langue officielle de leur choix tout en favorisant une culture du travail qui valorise et promeut activement le bilinguisme. Pour appuyer cet engagement, l'OPIC offre une formation en langue seconde à temps partiel aux membres du personnel qui cherchent à améliorer leurs compétences linguistiques pour le perfectionnement professionnel ou la croissance personnelle. Au cours de la dernière année, 120 personnes ont participé au Programme de perfectionnement en langues officielles. De plus, le Comité des langues officielles de l'OPIC a été le fer de lance d'initiatives visant à renforcer l'utilisation des 2 langues officielles en milieu de travail. Cette année, le Comité des langues officielles a consulté le personnel pour mieux comprendre ses besoins et ses préférences en matière d'apprentissage de la langue seconde. En réponse, le Comité a lancé Élocution éclair, un projet pilote mettant en vedette un format de réseautage rapide virtuel, et a lancé le Club de langue seconde, une initiative mensuelle d'apprentissage pendant le dîner qui offre aux membres du personnel un cadre amusant et informel pour pratiquer leur langue seconde.

Une planification efficace de la relève est essentielle au maintien d'une organisation souple et performante en assurant la continuité du leadership, en préservant les connaissances institutionnelles et en répondant de manière proactive aux besoins de la main-d'œuvre. En 2024–2025, l'OPIC a présenté un cadre de planification et de gestion de la relève et un guide connexe pour aider les gestionnaires à planifier stratégiquement les postes essentiels. Le nouveau cadre et le nouveau guide fournissent à la haute direction et aux gestionnaires d'embauche un plan d'action clair, ainsi que des outils et des ressources pour appuyer une planification efficace de la relève. En renforçant les efforts de recrutement, en favorisant le perfectionnement du personnel et en réduisant au minimum la perte de connaissances pendant les transitions, cette approche proactive améliore la capacité d'adaptation, la compétitivité et le succès à long terme de l'organisation.

Rechercher l'excellence en gestion

En tant qu'organisme de service spécial d'ISDE, l'OPIC est entièrement financé par les recettes provenant des frais payés par les clients. Pour assurer la viabilité financière à long terme, l'OPIC priorise une planification financière rigoureuse, une saine gouvernance et une gérance responsable. Chaque année, l'OPIC fait l'objet d'une vérification externe afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont préparés, à tous égards importants, conformément aux exigences en matière de rapports financiers des Comptes publics du Canada. En juin 2024, l'OPIC a reçu sa 29e opinion d'audit sans réserve consécutive pour l'exercice 2023-2024, réaffirmant l'intégrité de ses résultats financiers. Cette réalisation reflète l'engagement indéfectible de l'OPIC à l'égard de la transparence, de la reddition de comptes et de l'excellence en matière de gestion financière.

Afin de renforcer la viabilité financière, l'OPIC a amélioré son modèle de prévision à long terme en adoptant une approche proactive et stratégique de la gestion financière. Dans le cadre de son cycle de rapports financiers, l'OPIC met régulièrement à jour ses prévisions sur 10 ans, ce qui éclaire la prise de décisions et l'affectation efficace des ressources. Cette approche tournée vers l'avenir appuie des initiatives clés, comme la révision des frais, tout en fournissant aux dirigeants des indications pour une saine gérance financière. En tirant parti de projections précises et fondées sur des données, l'OPIC assure la transparence, la durabilité et la gestion efficace des ressources, ce qui profite à ses activités et aux clients qu'il sert.

En janvier 2024, l'OPIC a mis en œuvre une augmentation de 25 % des frais pour la plupart des services de PI, le premier ajustement important en plus de 2 décennies. Ce changement a été conçu pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs économiques tout en assurant la viabilité financière à long terme de l'OPIC. Par conséquent, les revenus de l'exercice 2024-2025 ont augmenté, renforçant la viabilité du fonds renouvelable de l'OPIC. Les excédents prévus à moyen terme fourniront la souplesse financière nécessaire pour les investissements stratégiques dans notre infrastructure de TI, la qualité du service et l'efficacité opérationnelle.

La *Loi sur les frais de service* (LFS) exige que les organismes gouvernementaux ajustent les frais d'utilisation annuellement pour refléter l'inflation, certains frais de faible valeur étant exemptés en vertu du *Règlement sur les frais de faible importance* (RFFI). L'annexe 2 du RFFI prévoit des exemptions supplémentaires; cependant, elle

contenait auparavant des références désuètes à certaines taxes pour le maintien en état des brevets, tandis que d'autres taxes pour le maintien en état étaient omises par inadvertance, ce qui créait une incertitude quant à l'application de la Loi. Pour résoudre ces problèmes, l'annexe 2 a été modifiée en juin 2024, de sorte que toutes les taxes pour le maintien en état des brevets sont désormais assujetties à des ajustements annuels. Cette mise à jour améliore la clarté et l'uniformité de la réglementation, permettant aux personnes qui utilisent le régime de brevets de mieux prévoir et planifier les changements de taxes futurs.

En plus des exigences de rajustement des frais, la LFS exige également que les organismes gouvernementaux remettent une partie des frais aux clients lorsque les normes de service ne sont pas respectées. Dans le cadre de ces obligations et conformément à la Politique de remise des frais de service d'ISDE, l'OPIC a temporairement exempté certaines taxes liées aux brevets concernant les remises pour les services demandés entre le 27 juin 2024 et le 31 mars 2025. Bien que des évaluations exhaustives des risques et des stratégies d'atténuation aient été mises en place, la phase post-lancement de BNG a nécessité des solutions de contournement manuelles et des efforts de stabilisation plus importants que prévu. Ces défis inattendus ont entraîné un arriéré initial important. Dans la gestion de cette situation, l'OPIC a activement mobilisé les intervenants et intervenantes, qui ont exprimé leur appui à l'exemption de remise temporaire et à l'approche en matière de recouvrement de l'OPIC.

Dans le cadre de l'initiative de modernisation des TI de l'OPIC, d'importantes améliorations ont été apportées au Système intégré des finances et du matériel (SIFM) afin d'optimiser la gestion financière de l'administration des brevets. Cette modernisation répond aux recommandations de la vérification en facilitant la correspondance et le suivi de l'information financière entre les différents systèmes et fait du SIFM la seule source de vérité pour les transactions. Le système amélioré réduit les risques associés à la saisie manuelle des données, renforce la conformité aux exigences législatives et appuie les rapports financiers au niveau des frais conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Il s'intègre également de manière transparente à BNG, en utilisant des services informatiques réutilisables et axés sur les activités qui peuvent être mis à contribution dans de futurs projets de GITI. Ces améliorations facilitent la gouvernance et permettent des rapports financiers plus précis, en commençant par les brevets et en s'étendant à tous les secteurs d'activité à l'avenir.

Un regard vers l'avenir

En 2025 et au-delà, l'OPIC demeure fermement déterminé à faire progresser les priorités énoncées dans sa Stratégie d'affaires 2023-2028. En nous appuyant sur les réalisations récentes, nous continuerons d'améliorer la rapidité et la qualité des services, de moderniser nos activités, de peaufiner les initiatives d'éducation et de sensibilisation et de renforcer le leadership du Canada dans l'écosystème mondial de la PI. Dans un paysage de PI de plus en plus complexe et en constante évolution, une collaboration étroite avec les partenaires nationaux et internationaux sera essentielle au maintien d'un cadre de PI résilient, qui stimule l'innovation canadienne et la croissance économique.



L'objectif principal sera de continuer à réduire les arriérés dans les demandes et à améliorer les délais de traitement, en veillant à ce que les entreprises et les innovateurs et innovatrices bénéficient d'une protection de la PI fiable et en temps opportun. Grâce au lancement réussi de BNG, à une capacité accrue d'examen des marques de commerce et à l'adoption de nouvelles technologies et de processus simplifiés, l'OPIC est bien placé pour accélérer considérablement les délais de traitement dans tous les domaines de l'administration de la PI.

La modernisation demeure au cœur de notre stratégie, ce qui stimule les investissements continus dans la transformation numérique. En nous appuyant sur l'élan et les leçons apprises de BNG, nous continuerons de peaufiner nos systèmes, nos outils et nos services afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'améliorer l'expérience client. Nous jetterons les bases de la prochaine génération de marques de commerce, une initiative qui modernisera l'ensemble de notre système informatique de marques de commerce.

La prestation de services adaptés et axés sur le client continuera d'être une priorité absolue. En collaborant activement avec les innovateurs et innovatrices, les gens d'affaires et les entreprises, et en intégrant leurs commentaires, nous améliorerons l'accessibilité des services et fournirons un soutien personnalisé qui répond aux besoins changeants de notre clientèle. Le renforcement de nos partenariats avec les principaux intervenants et intervenantes amplifiera la portée et l'incidence de nos efforts de sensibilisation et d'éducation, contribuant ainsi à favoriser une culture plus forte de la connaissance de la PI et de son utilisation stratégique. Nous continuerons également de soutenir les groupes

traditionnellement sous-représentés, notamment les femmes, les Autochtones et les Noirs en entrepreneuriat.

Alors que le paysage économique et technologique continue d'évoluer, l'OPIC approfondira sa collaboration avec ses partenaires nationaux et mondiaux afin de s'harmoniser avec les pratiques exemplaires émergentes et de renforcer l'influence du Canada dans la communauté internationale de la PI. En participant activement à des forums mondiaux, en échangeant des connaissances et en défendant les intérêts canadiens, nous continuerons de contribuer à un régime international de PI plus harmonisé et plus efficace, un régime qui habilite les innovateurs et innovatrices canadiens, et renforce la compétitivité mondiale de notre pays.

Enfin, une main-d'œuvre qualifiée, saine et inclusive demeure essentielle à l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Nous continuerons d'intégrer l'EDIA dans tous les aspects de notre stratégie de gestion des personnes – du recrutement à la culture d'entreprise, en passant par le perfectionnement – en veillant à ce que l'OPIC demeure un employeur de choix qui attire, soutient et habilite une équipe hautement performante, innovante et engagée.